

RAPPORT ANNUEL DE PROTECTION 2015



© UNHCR/Olivier. Laban-Mattei

Ce rapport est préparé sur la base d'informations reçues des bureaux du HCR en RCA, de ses partenaires et/ou des autres agences des Nations Unies, ONG et des autorités lors des missions sur le terrain, des réunions ou autres sources. Il présente un résumé des problèmes majeurs de protection et des mécanismes de réponse en place.

Table des matières	2
Résumé exécutif	3
I. Contexte opérationnel en RCA	5
A. Situation politique	5
B. Situation sécuritaire.....	5
C. Situation humanitaire	7
1. Réfugiés	7
2. Personnes déplacées internes	7
3. Retournés	7
4. Communautés à risque	8
II. Situation et réponse de protection	9
A. Mouvements de population	10
1. Déplacements forcés	10
2. Retour des déplacés internes	11
3. Mouvements transfrontaliers.....	11
B. Incidents de protection	14
C. Violences sexuelles et sexistes.....	16
D. Protection de l'enfance	17
E. Protection des communautés et personnes à risque	18
F. Droit au logement, à la terre et aux biens.....	19
G. Promotion de la cohésion sociale.....	19
III. Assistance aux personnes affectées par le conflit	21
A. Intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans les programmes du HCR.....	21
B. Assistance aux réfugiés dans les camps et en milieu urbain	21
C. Assistance en abris	24
D. Assistance en articles de première nécessité	24
IV. Gestion et coordination des Clusters	26
A. Cluster Protection	26
1. L'approche	26
2. Les résultats	27
B. Cluster CCCM/NFIs/Shelters	28
V. Défis majeurs de protection et recommandations	30
A. Défis	30
B. Recommandations	30
1. Protection des civils	30
2. Action en faveur de la cohésion sociale.....	30
3. Protection de l'enfance	30
4. Capacités de réponse internationale	31
5. Renforcement de l'État de droit	31
6. Protection des communautés à risque	31
VI. Glossaire	32
Contacts	34

La situation politique et sécuritaire de la République centrafricaine en 2015 qui s'était progressivement améliorée tout au long de l'année avec notamment l'organisation du forum de Bangui qui a réuni les principales parties au conflit et posé les jalons d'un dialogue interne centrafricain, a malheureusement connu une dégradation importante à partir du mois de septembre jusqu'en fin d'année, obligeant les acteurs humanitaires y compris le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) à adapter leurs programmes humanitaires aux besoins nouveaux créés par cette nouvelle poussée de fièvre.

Afin de mener à bien les objectifs de la Représentation en 2015, le HCR a engagé des partenariats avec quelques organisations humanitaires travaillant en RCA. Pour les activités de protection et d'assistance multisectorielle aux réfugiés et demandeurs d'asile à Bangui et dans les zones rurales, le HCR a travaillé avec la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), COOPI, *International Medical Corps* et *Danish Refugee Council (DRC)*. Quant aux activités relatives à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes ou encore IDPs), les partenaires du HCR ont été DRC, INTERSOS, *Mercy Corps*, IEDA Relief, *Search for common ground*, *Catholic Relief Services*, Première Urgence-AMI, ACTED, *Norwegian Refugee Council (NRC)* et Afrique Secours et Assistance (ASA). Parmi ces acteurs humanitaires, certains ont été confrontés à de sérieux problèmes d'accès dans plusieurs zones, y compris au niveau de Bangui, en raison surtout des violences et attaques, mais également à cause des routes et pistes impraticables. Les violences relevées ont eu de réelles répercussions sur les possibilités de réponse des acteurs humanitaires dans le pays, dont celles du HCR et de ses partenaires. À titre d'exemple, lors des événements de septembre et octobre 2015 à Bangui, l'accès humanitaire aux blessés et aux personnes les plus vulnérables était devenu difficile à cause des attaques ciblant les travailleurs humanitaires. Dans la ville de Bouar, les activités du partenaire *Mercy Corps* dans le cadre du monitoring de protection ont été compromises. IEDA relief n'a pas pu mener à bien ses activités de monitoring de mouvements au niveau des points frontaliers à cause de l'insécurité et des rumeurs d'attaques qui planaient. En outre, la CNR a été dans l'obligation d'annuler une mission de terrain prévue dans les sous-préfectures d'Abba et Baboua. Les difficultés de cet ordre ont été observées tout au long de l'année sous revue et dans plusieurs régions ou villes du pays. Dans l'ensemble, les ONG ont été durement touchées : elles ont été victimes de pillages systématiques et des membres de leur personnel ont subi des actes d'agression physique.

Les défis du HCR ont été grands comme en témoigne le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), de personnes ou communautés à risque, de réfugiés, de demandeurs d'asile et de retournés. Le HCR a contribué à la prévention des déplacements forcés de populations et à l'amélioration de la condition des personnes, principalement celles relevant de son mandat, notamment à travers ses activités de suivi des mouvements de populations, à la prévention et à la gestion des incidents de protection, à la prévention et à la réponse aux violences sexuelles et sexistes (VSS), à la protection de l'enfance et des communautés et personnes à risque, à la prévention et à la résolution des problèmes de logements, terres et biens, à la promotion de la cohésion sociale et à l'assistance multisectorielle aux personnes affectées par le conflit. En outre, il a joué un important rôle dans la construction de l'État de droit et de la démocratie. En témoignent le plaidoyer du HCR pour des élections générales inclusives (avec notamment la participation des réfugiés centrafricains aux élections présidentielles) et la facilitation par le HCR du vote de ces derniers et du bon déroulement des élections en général¹.

L'année sous revue aura été une étape difficile de la transition vers la paix. Le peuple centrafricain a clairement manifesté sa volonté de sortir de la crise, notamment à travers une participation importante aux élections générales. Des signes d'une amélioration prochaine de la situation humanitaire, politique et sécuritaire dans le pays sont perceptibles. La communauté humanitaire, y compris le HCR, devrait toutefois rester prudente, notamment en maintenant les efforts humanitaires actuels au moins jusqu'à l'installation effective des nouvelles autorités. Entre autres objectifs de 2016, le HCR de concert avec les autres organisations s'attellera à :

- accompagner le retour et la réintégration d'environ 100 000 personnes déplacées et 50 000 réfugiés dans les zones de résidence habituelle ;
- faire un plaidoyer pour le renforcement de la sécurité autour et dans les camps de déplacés internes et de réfugiés ;
- poursuivre l'assistance multisectorielle aux personnes affectées par le conflit ;
- organiser des missions de réintégration qui n'ont pas pu être menées en 2015 à cause de l'insécurité dans le pays ;
- favoriser l'intégration locale des réfugiés originaires de la RDC qui en présentent le profil ;
- continuer de faire de la protection par la présence ;
- collecter, analyser et partager des informations sur la situation de protection afin de mieux l'appréhender et d'y apporter une réponse ;
- renforcer les capacités des communautés et des autorités locales sur la question des droits humains ;
- et à consolider les efforts de plaidoyer pour la protection des groupes et communautés à risque y compris les PDIs vivant sur les sites ainsi que dans les enclaves.

¹ Le HCR a participé à la supervision ou à l'observation des différentes échéances de ces élections générales, tant en RCA que dans les trois pays d'asile concernés (Cameroun, République du Congo et Tchad)

QUELQUES RÉSULTATS



900
maisons
construites



150 000
déplacés ont
reçu des
articles
d'urgence



110 000
personnes
sensibilisées
(droits humains
et GBV)



43
coopératives de
femmes
appuyées



A. Situation politique

La transition en RCA a officiellement commencé le 18 août 2013 pour une durée de 18 mois. Elle a par la suite été prolongée par les chefs d'États et de gouvernements de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), d'abord d'août 2015 à décembre 2015, puis de décembre 2015 au 31 mars 2016.

La première transition qui s'est étendue jusqu'à mi-2016 a surtout été celle de la recherche de solutions pour faire taire les armes, rapprocher les communautés, favoriser le retour des personnes qui ont été forcées de se déplacer ; en d'autres termes sortir de la crise. Pour ce faire, plusieurs démarches ont été entreprises dont les initiatives suivantes :

- des consultations populaires organisées entre le 21 janvier et le 8 mars 2015 à travers le territoire national ont permis à des milliers de Centrafricains d'exprimer leurs vues sur l'avenir de leur pays ;

- après plus de 4 mois de tractations, les anciens présidents, Michel Djotodia et François Bozizé, ont signé le 14 avril 2015 une déclaration d'engagements (accords de Nairobi) dans laquelle ils ont promis de se rallier à la feuille de route de la transition, se sont dit prêts à participer au Forum de Bangui et à ne pas perturber les élections générales lancées en décembre 2015 ;

- et le Forum de Bangui qui, organisé du 4 au 11 mai 2015 a rassemblé près de 700 délégués venus de tout le pays, de la diaspora et des camps de réfugiés (cette *rencontre* a mis l'accent sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité, la Justice et la Réconciliation, le Développement économique et social).

La deuxième transition quant à elle a été marquée par l'organisation des élections générales, lancées le 13 décembre avec le référendum constitutionnel. Malgré de nombreux désaccords entre partis politiques concernant principalement la constitution des listes électorales, la participation ou non des réfugiés centrafricains et les dates des élections, une entente a été trouvée et un calendrier établi (ce dernier a été amendé plusieurs fois en tenant compte des réalités dans le pays). Ces élections générales ont été voulues inclusives (les réfugiés centrafricains n'ont participé qu'au référendum constitutionnel et aux élections présidentielles). Par ailleurs, un enregistrement massif de près de deux millions de votants a été organisé, y compris 54 264 réfugiés sur 115 151 potentiels votants au Cameroun (33 366), en République du Congo (7 105) et au Tchad (13 793)². Le HCR RCA a travaillé étroitement avec l'ANE, l'équipe de l'assistance électorale intégrée (AEI), les pays d'asile et les bureaux du HCR dans les pays d'asile afin de faciliter le vote des réfugiés centrafricains. Son plaidoyer a contribué à l'obtention de la révision de la loi électorale et à la participation effective au référendum constitutionnel et aux élections présidentielles. Le déroulement paisible des élections générales lancées le du vote du 13 décembre (référendum) présage un retour imminent à une stabilité politique.

Il convient de relever aussi l'action concertée que certaines autorités religieuses ont menée pour tenter d'apaiser les relations entre différents acteurs et prévenir les violences entre communautés religieuses. Ainsi, la visite papale des 29 et 30 novembre à Bangui a marqué un signal fort pour la réconciliation et la construction de la paix en République centrafricaine.

Eu égard aux progrès tangibles vers la sortie de crise, la troisième transition semble être la dernière. En effet, des accords politiques ont été signés, des mesures prises pour tenir des élections dans le respect des principes démocratiques, etc.

B. Situation sécuritaire

En 2015, la situation sécuritaire de la RCA, globalement très mouvementée, n'a pas été la même d'une région à une autre.

Au nord du pays, notamment dans les préfectures de la Bamingui-Bangoran, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, l'insécurité à la frontière avec le Tchad a été soulignée par plusieurs rapports. En effet, des individus venus des deux côtés de la frontière font des mouvements transfrontaliers pour piller des biens et voler du bétail. La situation sécuritaire dans le triangle Kabo-Batangafu-Ouandago a été en général instable du fait des éléments ex-Séléka qui contrôlent la zone Ouandago. Ils ont installé des points de contrôle le long des axes et dirigé des attaques contre des civils dans la zone de

² Cadre juridique relatif à la participation des déplacés et réfugiés d'origine centrafricaine aux élections : le 20 août dernier, le Conseil National de Transition a voté en faveur de la participation des réfugiés au processus électoral, donnant ainsi le droit aux réfugiés centrafricains de participer aux élections présidentielles prévues le 18 octobre 2015. Les résolutions 2149 (2014) et 2217 (2015) du Conseil de sécurité invitent à l'organisation en RCA « d'élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous, auxquelles les femmes participeront pleinement et auxquelles prendront également part les déplacés et les réfugiés centrafricains ». Il faut relever enfin l'accord tripartite entre le Cameroun, la Centrafrique et le HCR pour la participation des réfugiés centrafricains aux élections générales prévues avant la fin de cette année, accord signé le lundi 2 novembre 2015.

Batangafo notamment³. Dans l’Ouham, des attaques des éleveurs peuls armés ont été relevées. Dans la Nana-Gribizi, la situation sécuritaire reste précaire, notamment sur l’axe Kaga-Bandoro – Mbrès où des membres de groupes d’autodéfense, y compris des anti balaka s’introduisent dans les villages pour terroriser et rançonner la population.

À l’ouest, certains axes ont été particulièrement ciblés, notamment l’axe Baboua-Garoua Boulaï. Bien plus, des affrontements ont été signalés entre éleveurs peuls armés et des anti-balaka (dans la Mambéré-Kadéï notamment) causant le déplacement forcé de centaines de personnes. Dans la Nana-Mambéré, l’année 2015 s’est achevée avec un niveau d’insécurité inquiétant. En effet, la commune de Niem Yelewa (sous-préfecture de Bouar) a connu, en novembre et décembre, de graves incidents sécuritaires qui ont compromis la protection des civils et restreint l’assistance humanitaire dans la zone qui est depuis considérée comme à risque⁴. Dans l’Ouham-Pendé, plusieurs localités ont été classées zones à risque à cause des multiples incursions et des vols de bétails par des hommes armés assimilés parfois aux ex Seleka et aux éleveurs peuls armés d’une part, et d’autre part par des éléments du groupe Révolution et Justice (RJ) qui se substituent aux autorités et aux forces de sécurité à cause de l’absence des Forces armées centrafricaines (FACA) et de la porosité des frontières centrafricaines. C’est le cas de Bebenguéré, Benamkor, Bédoua, Bébingui, Kouki et Nana-Bakassa. Par ailleurs, les actes criminels se sont multipliés à Paoua et dans ses périphéries.

Au centre, particulièrement dans la préfecture de la Ouaka, de graves incidents sécuritaires ont été relevés, notamment en fin août 2015 dans la ville de Bambari où la violence entre milices rivales a fortement touché la population civile. Elle avait notamment obligé des milliers de personnes à se déplacer. Dans l’Ombella Mpoko, particulièrement à Bangui, la situation sécuritaire a été préoccupante pendant presque toute la période sous revue. Les quartiers de Fatima, Kokoro, Cattin et Kina, Rond-point 5^e et les ponts Jackson et Yakité demeurent des zones à risque qui sont contrôlées par des groupes armés. Les incidents tels que les assassinats, incendies de maisons, braquages et actes de provocation y sont récurrents. À Bangui, plusieurs incidents graves ont replongé la capitale dans un cycle de violence, dont l’évasion des centaines de détenus de la prison de Ngaragba le 28 septembre 2015 et les incidents survenus en septembre et octobre 2015 qui ont fait plus de 70 morts, 300 blessés et entraîné le déplacement des milliers de personnes. Ces événements de Bangui ont eu des répercussions dans d’autres zones du pays, notamment Bambari et Dékoa.

Au sud-est, il faut relever l’activisme de l’Armée de Résistance du Seigneur (LRA), particulièrement dans le Haut-Mbomou et le Mbomou, qui se manifeste par moments par l’enlèvement de réfugiés congolais du camp de Zemio.

Principaux auteurs de violations des droits de l’homme en RCA, les groupes armés, en particulier ex Séléka et Anti-Balaka sont divisés en plusieurs factions générant davantage de tensions en raison d’affrontements opposant les différentes factions. Ils sont également impliqués dans l’exacerbation des tensions intercommunautaires menant à la violence comme cela a été le cas lors de la crise de septembre et octobre.

Les FACA, effondrées avec la chute de Bozizé, n’ont pas toujours été totalement reconstituées. Début 2015, Catherine Samba-Panza a officiellement reconstitué ce qu’elle projetait d’être l’embryon de la future armée, à savoir un bataillon d’intervention territorial, fort de 450 hommes. Toutefois, dans leur projet de réhabilitation des Forces de défense et de sécurité, les autorités de transition se heurtent aujourd’hui encore à l’embargo sur les armes qui pèse toujours sur le pays. En mars 2015, la résolution 2196 du Conseil de sécurité des Nations unies a assoupli les restrictions, notamment en introduisant quelques exceptions destinées à aider le processus de reconstitution des FACA⁵.

La Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) a été créée le 10 avril 2014 pour une période initiale d’un an et avec pour mandat la protection des civils, l’appui à l’assistance humanitaire, le soutien à la transition politique et le respect des droits de l’homme. Ce mandat a été renouvelé pour une durée d’un an et son effectif porté à 10 750 soldats et 2 080 policiers. Ses efforts pour protéger les civils ont permis de sauver des milliers de vies, mais ont été jugés insuffisants par le gouvernement de transition, notamment, suite aux événements de septembre et octobre. Cette position a été largement partagée par la société civile centrafricaine, le Conseil national de Transition (CNT), voire la majorité du peuple centrafricain. La défiance à l’égard des forces internationales a une fois de plus été démontrée le mercredi 4 novembre à Bangui par une marche des membres du Conseil national de

³ Le 2 juin par exemple, le chef adjoint de Ngapélé village a été torturé par les éléments ex-Séléka positionnés dans le village Bokambaye. Ces derniers ont, par la même occasion, entraîné le déplacement forcé des populations du village Bobazi situé à 5 km de Batangafo sur l’axe Batangafo-Ouandago.

⁴ Depuis fin novembre, de fortes tensions sont relevées à Yelewa et dans les alentours. Des FACA avaient été désarmés par des AB le 30/11, ce qui a entraîné une crainte au sein de la population. Un comité d’autodéfense a été mis en place, regroupant musulmans et non-musulmans armés d’arcs et de flèches. La MINUSCA présente sur place était en effectif insuffisant pour pouvoir assurer un bon environnement sécuritaire en cas d’attaque par les AB. Une attaque s’est produite le 5 décembre, au lendemain d’une mission MINUSCA/UNHCR dans la localité de Yelewa. L’attaque du 05/12 a occasionné un mort et 5 blessés (dont un dans un état grave) au sein de la population de Yelewa. Le 06/12, une mission MINUSCA, avec le Préfet, s’est rendue sur place. Ils ont pu noter que la population de Yelewa s’était réfugiée au niveau de la petite base MINUSCA, et que les craintes de nouvelles attaques étaient persistantes.

⁵ L’embargo, par exemple, ne s’applique plus « aux livraisons d’armes et autres matériels létaux destinés aux forces de sécurité centrafricaines dans le seul but d’appuyer la réforme du secteur de la sécurité ou d’être utilisés dans ce cadre, qui auront été approuvées à l’avance par le Comité (des sanctions, ndlr) ».

Transition (CNT) pour réclamer le réarmement des FACA. En effet, le réarmement est considéré par l'opinion publique centrafricaine comme la solution contre l'insécurité qui gangrène la République centrafricaine depuis presque 3 ans. À ce sujet, il faut relever que les FACA sont progressivement redéployées depuis fin 2015 et ceci semble avoir contribué au retour au calme à Bangui depuis le mois décembre.

Dans le domaine de la lutte contre l'impunité, les autorités centrafricaines ont pris des mesures visant à la mise en place effective de la Cour Pénale Spéciale (CPS) composée d'un personnel national et international. La CPS est chargée d'enquêter sur les cas de criminalité portés à sa connaissance et de juger les crimes les plus graves tels que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, qui ont été commis dans le pays depuis 2003.

C. Situation Humanitaire

Les périodes d'accalmie suivies parfois de regains de violences constatées tout au long de l'année 2015 ont eu un impact sur les mouvements de populations civiles, à travers une baisse ou une augmentation du nombre de départs vers les pays voisins, de déplacés internes, de retournés et des personnes à risque. Cette situation a eu des répercussions sur les activités du HCR et de ses partenaires.

1. Réfugiés

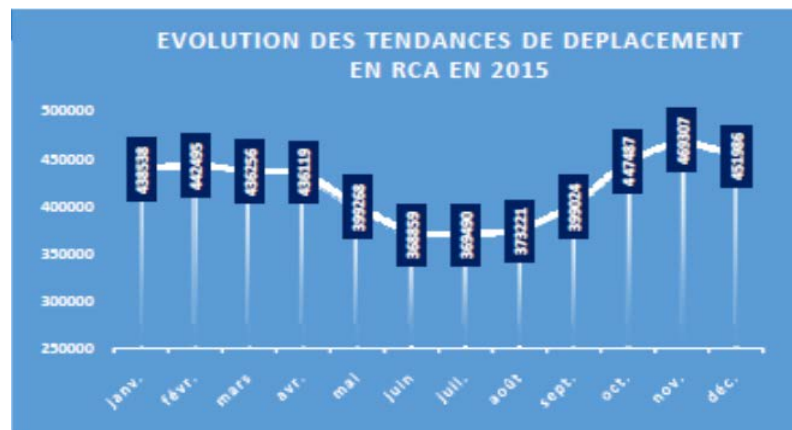
Le nombre global de réfugiés en RCA n'a connu qu'une légère baisse en 2015. Au premier janvier 2015, la RCA abritait 7 694 réfugiés et 409 demandeurs d'asile⁶.

	janvier	mai	août	septembre	octobre	décembre
Nombre de réfugiés	7 694	7 906	7 225	7 040	7 029	7 327
Nombre de demandeurs d'asile	409	394	399	399	402	334

Au 31 décembre 2015, ce pays abritait 7 327 réfugiés et 334 demandeurs d'asile⁷. Le contexte politique et sécuritaire a eu des répercussions sur la situation des réfugiés en RCA. Certaines communautés ont été particulièrement et délibérément prises pour cible en raison de leur pays d'origine ou de leur religion ; c'est le cas des réfugiés soudanais et tchadiens qui ont été cantonnés à l'enclave du kilomètre 5 à Bangui. En outre, l'accès des réfugiés aux partenaires et vice-versa est resté tributaire des conditions sécuritaires qui ont prévalu sur le territoire de la RCA. Bien plus, cette situation n'a pas été propice à la promotion et à la mise en œuvre des solutions durables pour les réfugiés, notamment ceux en milieu urbain. La fin prochaine de la crise en RCA permettra de reprendre pleinement toutes les activités visant à la protection des droits de ces réfugiés en RCA.

2. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Selon les estimations fournies par la Commission Mouvements de Populations (CMP), au 31 décembre 2015, il y a 51 058 déplacés internes dans 34 sites à Bangui et 125 068 déplacés internes dans 74 sites hors de Bangui, soit un total de 176 126 déplacés internes sur 108 sites. Le pays abrite à cette période 225 359 déplacés internes en famille d'accueil et 35 650 en brousse. La population de déplacés pour l'ensemble du pays à la fin de l'année est de 451 986 personnes⁸.



3. Retournés

Avec le concours de ses partenaires, le HCR a suivi les retours en RCA, notamment au niveau des frontières internationales de cet État. Pour l'année 2015, 21 000 retournés ont été recensés par ces partenaires. Les principales zones de retour sont Niem-Yelewa et Sabewa dans la Nana-Mambéré ; Paoua Nord et Ngaoundaye dans l'Ouham-Pendé ; et

⁶ 1 769 réfugiés à Bangui, 409 demandeurs d'asile à Bangui : 1801 réfugiés soudanais au camp de Bambari, 3 388 réfugiés congolais [RDC] au camp de Zemio, 146 réfugiés congolais [RDC] à Batalimo et 590 réfugiés à Obo et M'Boki.

⁷ 15 réfugiés angolais, 7 Réfugiés burkinabés, 26 réfugiés burundais, 3 réfugiés camerounais, 237 réfugiés tchadiens, 31 demandeurs d'asile tchadiens, 10 réfugiés de la République du Congo, 4 795 réfugiés de la RDC, 273 demandeurs d'asile de la RDC, 14 réfugiés ivoiriens, 1 demandeur d'asile ivoirien, 5 réfugiés guinéens, 10 réfugiés libériens, 173 réfugiés rwandais, 14 demandeurs d'asile rwandais, 40 réfugiés sud-soudanais, 1 987 réfugiés soudanais, 1 demandeur d'asile soudanais, 8 demandeurs d'asile syriens, 1 réfugié tanzanien, 6 demandeurs d'asile togolais et 4 réfugiés ougandais.

⁸ Pour des statistiques exhaustives du mois de décembre, voir les publications de la CMP à l'adresse suivante : <http://us8.campaign-archive2.com/?u=9e62930dcdf29260cf72aa7f9&id=6b3a61d563&e=4f0f73570f>

Markounda dans la préfecture de l'Ouham. Ces retours se sont accrus vers le milieu de l'année, à la faveur de la relative baisse du nombre d'incidents sécuritaires constatée dans quelques régions du pays. Ces retours sont aussi justifiés par l'amélioration de la situation politique à travers le pays, le désir de participer aux élections générales (référendum, législatives et présidentielles), la possibilité de reprendre certaines activités en RCA (notamment l'élevage et l'agriculture) et les conditions de vie difficiles dans les pays d'asile.

4. Communautés à risque

Au 31 décembre 2015, la RCA compte 7 communautés à risque d'une population totale d'à peu près 36 000 individus répartis entre Bangui (PK5 dans le 3^e arrondissement) et les villes de Berbérati, Boda, Bouar, Carnot, Dekoa et Yaloké en province. Le nombre de communautés à risque a baissé de 9 en 2014 à 6 en 2015 jusqu'à l'apparition d'une 7^e communauté à risque à Dekoa en 2015 portant le nombre de communautés à risque à 7 à la fin 2015 (les communautés à risque de Dekoa, PK5 [Bangui], Boali, Yaloke, Bouar [quartier haoussa], Berberati et Boda).

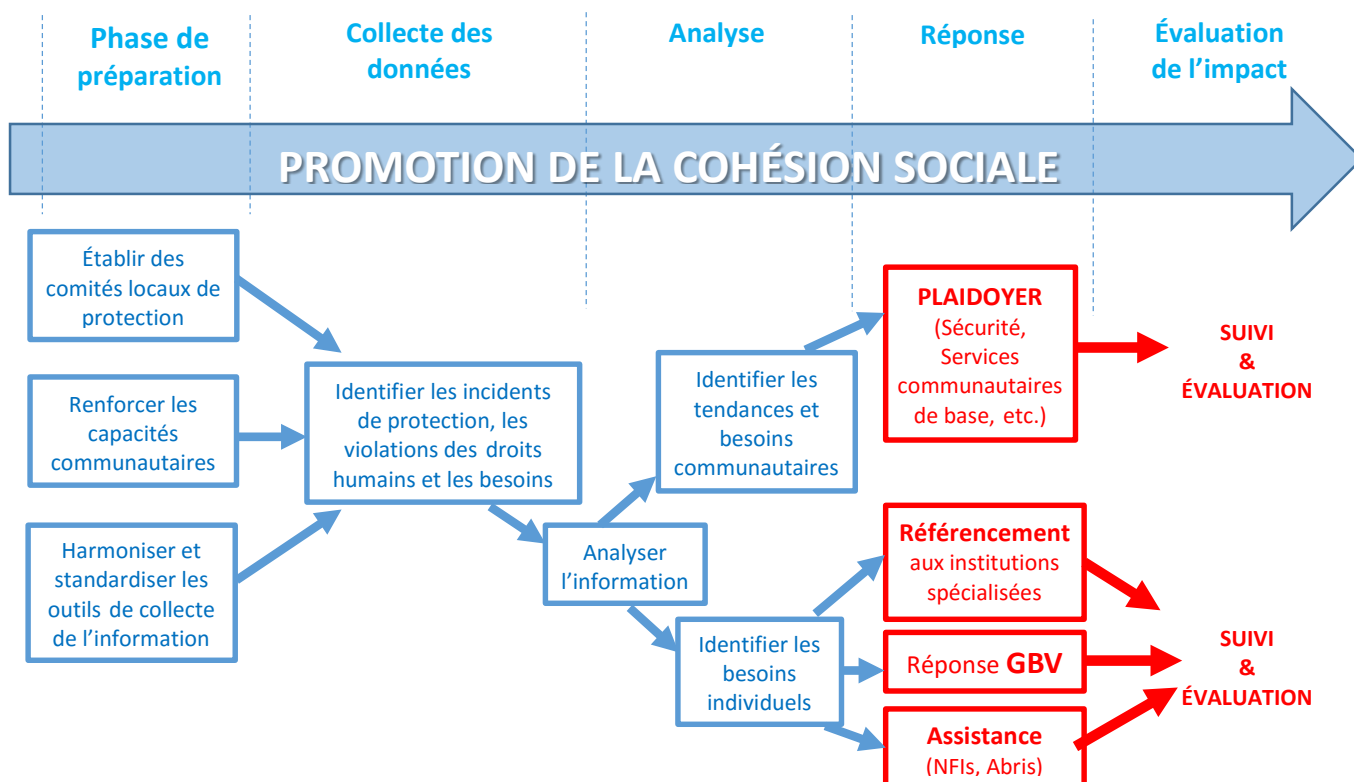
Les minorités de Boganangone et de Ngotto dans la Lobaye ne sont plus considérées comme communautés à risque, car la cohabitation avec les autres populations se passe sans incident et elles ont retrouvé leur entière liberté de mouvement. Cependant, malgré la baisse du nombre de communautés à risque, la population dans les communautés restantes a, selon le cas, augmenté ou diminué de 2014 à 2015, considérant des retours de réfugiés centrafricains dans des communautés ou la relocalisation d'une communauté à risque dans une autre enclave comme cela a été le cas à PK5 à Bangui.

II - SITUATION ET RÉPONSE DE PROTECTION

Les activités du HCR ont été menées en tenant compte à la fois de l'approche basée sur l'individu et de l'approche basée sur la communauté (l'approche basée sur la communauté requiert que les communautés soient impliquées de manière significative et substantielle dans toutes les étapes des programmes qui les affectent pour qu'elles prennent conscience et jouent pleinement le rôle majeur qui est le leur dans le processus de changement [des comités de protection sont notamment mis sur pied et travaillent principalement sur des questions de protection des droits de l'homme]).

Protection au niveau de la communauté

Objectif principal : améliorer la situation des droits de l'homme



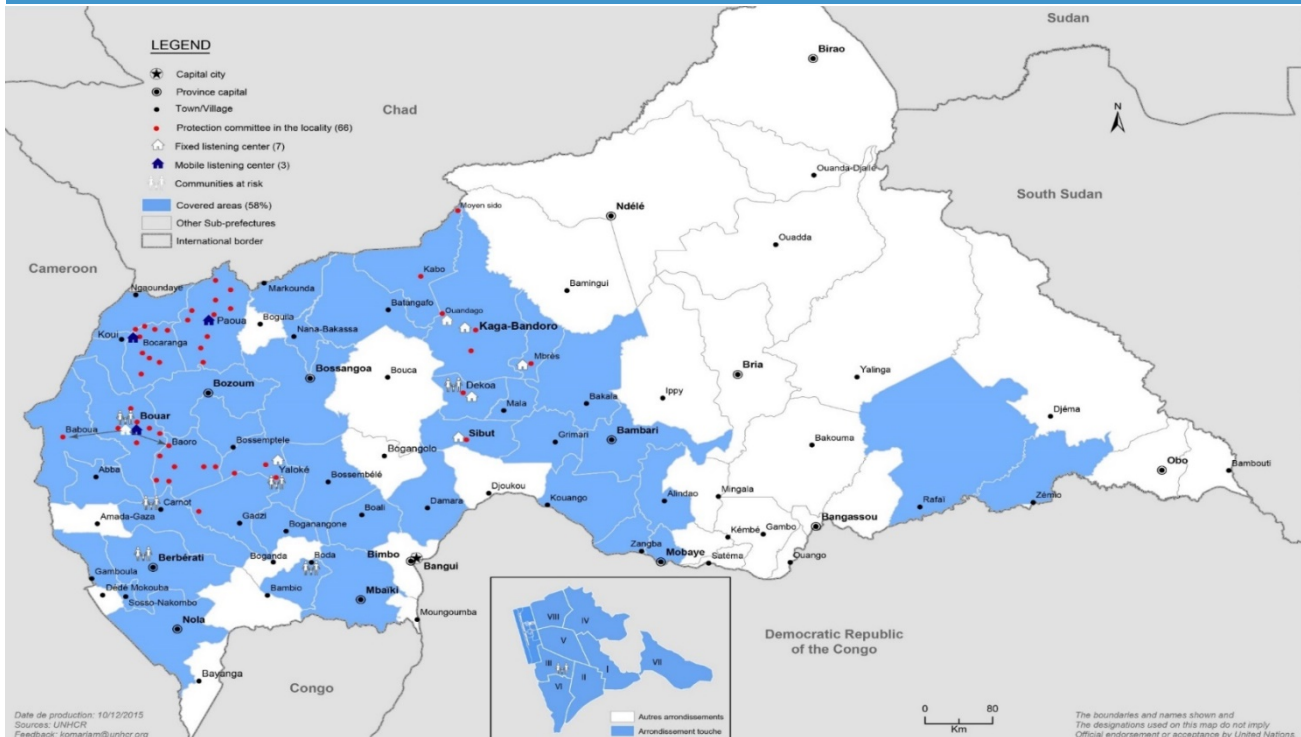
Le HCR a procédé à l'harmonisation des méthodologies et des outils pour faciliter la collecte et l'analyse de l'information, puis à la définition périodique des axes et des zones d'intervention prioritaires.

Sans prétendre à l'exhaustivité, en tant qu'activité, le monitoring de protection et de frontières a inclus :

- l'élargissement de l'accès au territoire et la réduction des risques de refoulement;
- la mise en place d'une équipe de monitoring des frontières, des missions de suivi de la protection;
- la collecte, l'analyse et la diffusion d'incidents de protection;
- la protection des communautés et personnes à risque ;
- la protection à travers les autorités dans les localités ciblées;
- le suivi des mouvements de populations;
- la mise en place des centres d'écoute et de conseil ;
- les comités de protection;
- les séances et campagnes de sensibilisation;
- l'appui individuel et familial;
- et l'appui socio-économique.

À travers leurs programmes de 2015, le HCR et ses partenaires ont effectué 582 missions de monitoring et couvert 60 % du territoire national (voir ci-dessous les localités couvertes par le monitoring de protection en 2015). Ils ont ainsi atteint la majorité des personnes sous le mandat du HCR.

ZONES DE COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION DU HCR & SES PARTENAIRES EN 2015



A. Mouvements de population

Comme en 2014, l'année 2015 a connu d'importants mouvements de populations, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières de la Centrafrique. Dans les deux cas, le HCR et ses partenaires ont assuré le suivi des mouvements pour une meilleure protection des populations concernées.

1. Déplacements forcés

Les incidents sécuritaires ont occasionné le déplacement de milliers de personnes au cours de l'année sous revue. Accentués au début de l'année (janvier à avril) les mouvements forcés ont connu une baisse de mai à août à la faveur d'une ponctuelle accalmie, avant de connaître une hausse à partir du mois de septembre. Dans l'ensemble, c'est la majorité du territoire national qui a connu des mouvements forcés de populations. Quelques séquences du déplacement forcé de la fin d'année seront relevées ici.

À Bangui dans l'Ombella Mpoko, les violences qui ont éclaté le 26 septembre suite à la découverte du corps d'un jeune musulman ont forcé des milliers de personnes à s'enfuir. Fin septembre, le nombre de personnes déplacées avait presque triplé en seulement 4 jours de violences. Selon les estimations, elles étaient plus de 69 890 dont 61 %⁹

nouvellement déplacées¹⁰. Au total, près de 42 500 personnes avaient été nouvellement déplacées. 19 000 d'entre elles avaient alors rejoint le site bien connu de M'poko¹¹, élevant le nombre de déplacés s'y trouvant à 30 000.



⁹ OCHA RCA, Flash Update 4 – 30 septembre 2015.

¹⁰ Ce chiffre est encore plus important qu'en janvier dernier (50 398) alors qu'ils étaient plus de 23 000 à avoir pu retourner chez eux grâce au travail d'accompagnement au retour mené par les acteurs humanitaire.

¹¹ Ce site est à nouveau rempli à pleine capacité avec plus de 19 000 personnes nouvellement déplacées.

Dans la Kemo, particulièrement à Dekoa, les incidents sécuritaires liés à l'activisme d'un groupe d'éléments du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) qui voulaient se rendre à Bangui¹² et bloqués à hauteur de la Kemo, ont conduit en octobre 2015 à un mouvement de population sur 3 grands sites à Dekoa centre ; à savoir le site de la Mission catholique, le site de la sous-préfecture et le site de Bemba sur l'axe Daya. Environ 8 000 personnes ont alors été déplacées. En réponse, le HCR a effectué deux missions dans la ville de Dekoa et ses environs du 20 au 21 octobre et du 26 octobre au 2 novembre respectivement. Ces missions portaient sur le renforcement de la collecte de données relatives au mouvement des populations dans la zone (personnes déplacées de Dekoa et de la communauté à risque, notamment la communauté musulmane estimée à 167 personnes¹³) afin d'identifier les besoins humanitaires et apporter une réponse appropriée. En outre, le HCR a assisté en vivres les déplacés internes et la communauté à risque. Il a par ailleurs œuvré à travers son partenaire INTERSOS pour le rapprochement communautaire à Dekoa.

Dans l'Ouham, suite à un affrontement qui a opposé les groupes armés dans la ville de Batangafo le 10 novembre 2015, plus de 10 000 personnes se sont réfugiées à l'hôpital de Batangafo, plus de 730 abris du site ont été brûlés et une flambée de violence au sein des sites de déplacement a obligé les déplacés à se retrancher à l'hôpital MSF, à la base de la MINUSCA, à la base de l'ONG DRC, à la paroisse de la mission catholique, à l'orphelinat Bercaille, ainsi que dans les champs et la brousse. La réponse immédiate à ces mouvements a inclus l'approvisionnement en eau potable des points de regroupements et la construction de latrines d'urgence dans les points de regroupement par le partenaire DRC ; le monitoring de la situation de protection (ceci inclut l'axe Bouca) par le partenaire INTERSOS ; et l'assistance en articles non alimentaires (kits NFI).

2. Retours des déplacés internes

Le calme intermittent constaté en 2015 a poussé la communauté humanitaire en RCA à approfondir ses réflexions sur la recherche de solutions durables aux déplacés internes comme priorité à court et moyen terme. Des activités de profilage avaient d'ailleurs été lancées en partenariat avec *le Joint IDP Profiling Service* (JIPS). Ces dernières ont été suspendues à cause de la recrudescence de la violence (événements de septembre-octobre).

En 2015, 201 185 PDIs retournés ont été enregistrés dans les préfectures de la RCA couvertes par le projet de *Population Tracking System (PTS)* du HCR et ses partenaires. Dans la préfecture de la Nana-Gribizi par exemple, le monitoring de protection conduit vers mi-octobre 2015 sur l'axe Botto a permis de dénombrer 654 ménages retournés, soit 2 232 personnes dans 12 villages évalués. Ce retour est la résultante des patrouilles de sécurité de la MINUSCA sur l'axe Botto qui a permis l'éloignement des éléments armés de la zone.

Le nombre de retournés a augmenté ou baissé en fonction des conditions politiques et sécuritaires dans le pays. En Janvier 2015, le HCR a relevé le retour d'environ 9 000 déplacés internes. Ces retours vont s'accroître de façon continue et atteindre leur pic en avril (environ 48 000 retours) avant de recommencer à baisser. En août 2015, le HCR n'a enregistré qu'environ 8 000 retours de déplacés internes. Les événements de septembre et octobre viendront, non seulement compromettre sérieusement le mouvement retour, mais entraîner de nouveaux déplacements. Il faudra attendre le mois de décembre 2015 pour voir les chiffres des mouvements retour recommencer à augmenter.

Bien que la situation se soit quelque peu calmée, les conditions pour un retour massif de déplacés ne sont pas véritablement réunies. En effet, la visite effectuée par le HCR le 29 décembre dans les quartiers Bazenga et Baidi (5^e arrondissement de Bangui), dans le cadre de l'approche quartier décidée par la communauté humanitaire, a permis de constater que la plupart des maisons des quartiers visités ont été brûlées et/ou pillées lors des événements de septembre et octobre. Toutefois, les déplacés dont les biens n'ont pas été totalement détruits ou pillés ont pu retourner dans leurs quartiers ou villages où règne désormais la sécurité.

3. Mouvements transfrontaliers

Des mouvements aux frontières de la RCA ont été enregistrés au cours de l'année 2015 par le HCR et ses partenaires, notamment IEDA Relief, le partenaire du suivi des mouvements aux frontières de la RCA en 2015¹⁴. Dans le cadre de la supervision des activités du monitoring des frontières et de l'évaluation des zones frontalières, IEDA Relief a effectué 86 missions à travers les 21 zones d'affectation représentant 85 points de passage frontaliers officiels ou non. Il a par ailleurs animé 28 campagnes de sensibilisation à l'intention des populations. En outre, il a donné 15 formations et 2 grandes formations à l'intention des ONG locales de Bouar et Paoua. Il faut toutefois rappeler que certains moniteurs de mouvements transfrontaliers ont dû suspendre leur redéploiement sur le terrain à cause des différentes crises ou incidents de sécurité.

¹² Une colonne de l'Ex-Seleka tendance FPRC a voulu marcher sur Bangui en fin septembre et début octobre ; elle a été stoppée dans sa progression d'abord au niveau de Dekoa par une négociation puis frappée au village Ngoubélé non loin de Sibut par les forces internationales.

¹³ L'UNHCR a également contribué à l'organisation et au déroulement de la visite du Sous-secrétaire général des Nations Unies chargé des Affaires humanitaires, M. Stephen O'Brian.

¹⁴ IEDA Relief, dans le cadre de son partenariat avec le HCR, a été opérationnel dans 5 préfectures (Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Mambéré, Mambéré-Kadeï et la Sangha-Mbaéré) où un suivi systématique des mouvements des populations a été effectué du 1er janvier au 31 décembre 2015.

3.1 Départs

Plusieurs départs ont été facilités ou suivis par le HCR en 2015. La tendance des mouvements de départ de cette année n'a pas été linéaire. En effet, le nombre de départs relevés en début d'année a connu une baisse considérable à la fin du premier semestre, à la faveur notamment du calme qui a régné au cours des mois de juillet et août¹⁵, avant de s'intensifier à partir de septembre, à cause de la recrudescence d'incidents sécuritaires à travers le pays.

Dans la **Mambere-Kadei** par exemple, on a constaté, de juillet à octobre principalement, un mouvement des membres de la communauté peule en provenance de Boda et des environs (département de la Lobaye) en direction de Kenzou au Cameroun. Ils étaient pour la plupart des personnes déplacées, parties des quartiers Ali, Clair et Pketrin de Boda, ainsi que de la Sous-préfecture de Boganagone et des Communes de N'Gotto, Bodjoula et Yahoua. Ces départs constituent non seulement la matérialisation de la volonté de ces déplacés d'entreprendre des activités commerciales, mais aussi la conséquence du manque de vivres auquel cette communauté est confrontée depuis le début de la crise en 2013 (notamment le retard dans la distribution et l'interruption en juillet 2015 de la distribution des vivres). Certains ont pu atteindre leur destination, comme les minorités peules en provenance de Boda arrivées à Berberati le 22 septembre et qui ont pu se rendre au Cameroun le 13 octobre 2015. Ceci a été rendu possible grâce à la coordination entre les bureaux du HCR à Bouar et celui de Batouri au Cameroun, avec l'intervention de la MINUSCA, du partenaire IEDA et des autorités locales. Les événements de septembre et octobre ont généré d'importants mouvements de départs ; plus de 2 000 personnes, en majorité des femmes et des enfants, ont fui vers la RDC entre le 29 septembre et le 5 octobre¹⁶.

Le partenaire IEDA Relief a enregistré 5 703 personnes (1 072 ménages) qui quittaient le territoire centrafricain pour chercher la sécurité et la protection dans un pays voisin. En effet, les nombreuses exactions commises par des hommes armés non identifiés et les conflits intercommunautaires ont forcé de nombreuses familles à quitter leur pays à la recherche des zones jugées plus stables. La majorité des populations en fuite sont des femmes allaitantes, des personnes âgées et des enfants.

3.2 Rapatriement au départ de la RCA

Suite à leur demande, le HCR a facilité le rapatriement volontaire de réfugiés congolais de Zemio dans le Haut Mbomou vers la République Démocratique du Congo (RDC). Du 3 août au 7 septembre 2015, 805 réfugiés congolais ont pu rentrer chez eux en RDC.

3.3 Retours

La situation sécuritaire en RCA pendant le premier semestre de 2015 n'a pas favorisé d'importants mouvements de retour. Le taux de ces mouvements n'aura connu une hausse qu'au mois d'août, ceci grâce à l'accalmie constatée. Le nombre de retours a recommencé à baisser à partir du mois de septembre (fin septembre précisément) à cause de la recrudescence d'incidents sécuritaires dans le pays.

À Béloko, Cantonnier, Sabéwa et Yéléwa dans la Nana-Mambéré, le HCR a enregistré à travers son partenaire IEDA-Relief 1 681 retournés spontanés. Dans la Mambéré-Kadéi, IEDA-Relief a enregistré 302 retours spontanés en août contre 153 en juillet 2015 ; soit 149 personnes en plus ou une augmentation d'environ 97 %. Par ailleurs, le partenaire INTERSOS avait rapporté non seulement qu'au courant du mois d'août, il y avait eu des mouvements de retour volontaire et spontané du Tchad et du Cameroun à Kaga Bandoro, mais aussi dans la Kemo et précisément à Sibut où des populations musulmanes retournées de la RDC avaient été identifiées. Les principales raisons de ces retours spontanés sont l'amélioration relative de la situation en RCA, le retour sans incident de déplacés dans certaines localités du pays, la reprise des activités agricoles et l'enrôlement en vue des élections générales de fin 2015 et début 2016¹⁷.

Dans la préfecture de la Bamingui Bangoran, des mouvements de rapatriement spontané en provenance du Tchad avaient été relevés en septembre. La CNR avait alors dénombré 533 rapatriés spontanés dans la commune de Dar El Kouti. Dans la préfecture de la Nana-Gribizi, plus précisément dans la ville de Kaga Bandoro, la CNR avait enregistré 962 rapatriés spontanés au cours du mois de septembre.

Dans l'Ouham, particulièrement les localités de Kabo et Moyen Sido, des mouvements de rapatriement spontané en provenance du Tchad ont été enregistrés en octobre 2015. Dans la première semaine de ce mois, la CNR a dénombré 856 rapatriés à Kabo et 1 748 à Moyen Sido.

Au total, à travers les moniteurs des frontières avec l'appui des relais communautaires déployés dans les différentes zones frontalières, le partenaire IEDA Relief a pu noter et rapporter 20 174 cas de rapatriés volontaires (5 186 ménages)

¹⁵ Sur l'ensemble des différents points frontaliers de la Nana-Mambéré, les départs sont devenus moins importants en août que durant le premier semestre 2015. Le partenaire IEDA-Relief avait enregistré en août le départ de 3 ménages composés de 16 personnes. Dans la Mambéré-Kadéi, les mouvements de départ avaient connu une baisse (6 %) comparativement au mois de juillet où le partenaire IEDA-Relief avait enregistré 53 départs.

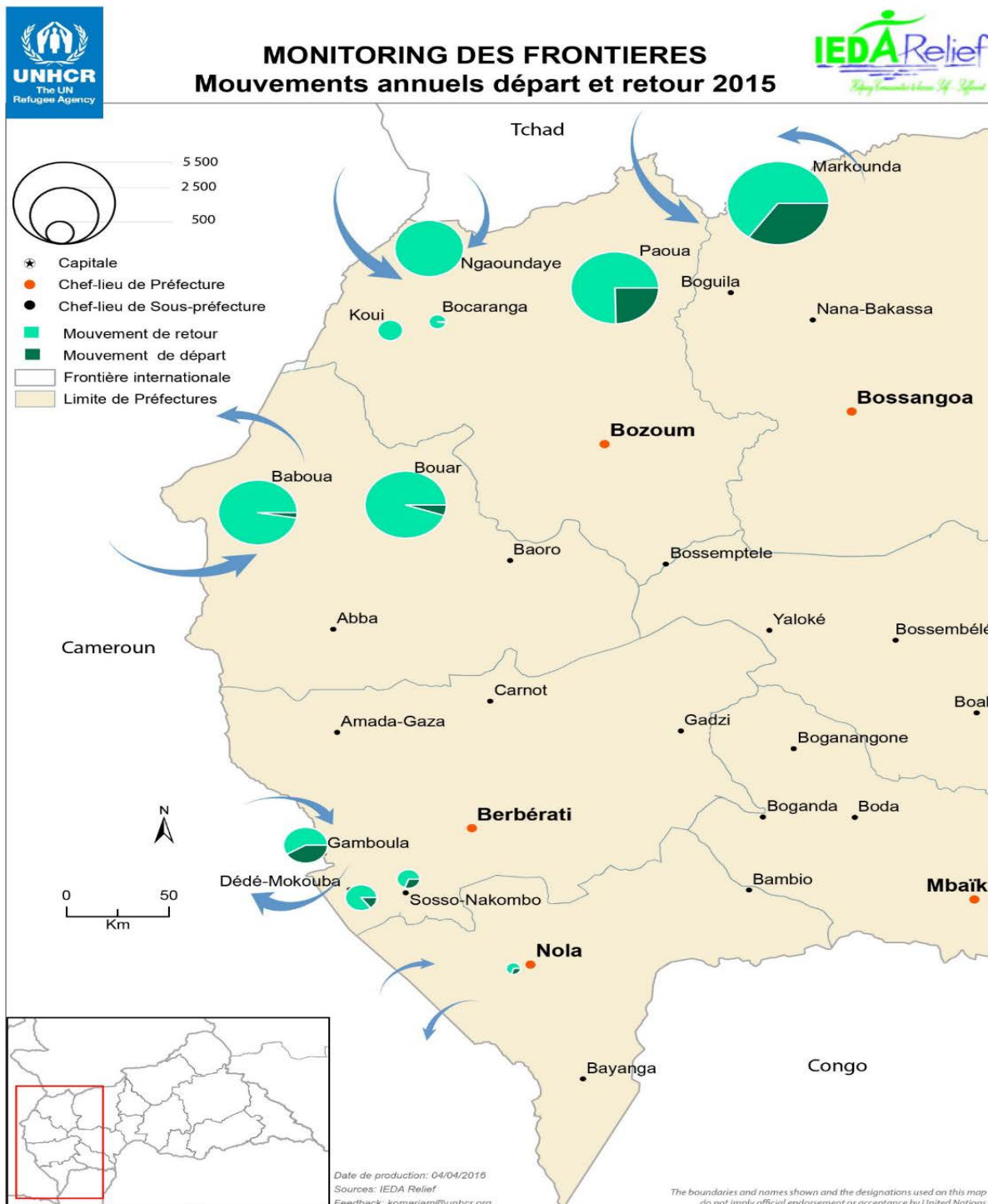
¹⁶ Source : CCCM Cluster, Protection, OCHA, UNHCR Bangui, République centrafricaine.

¹⁷ UNHCR, Rapport mensuel de protection, août 2015, page 8.

au cours de l'année sous revue. Ceci représente une hausse de 44 % par rapport à 2014. Il ressort de l'analyse des tendances que les grandes zones de retour des rapatriés spontanés sont celles de Niem-Yelewa et Sabewa dans la Nana-Mambéré ; Paoua Nord et Ngaoundaye dans l'Ouham-Pendé ; et Markounda dans la préfecture de l'Ouham.

Pays d'asile	Arabie-Saoudite	Cameroun	Gabon	Nigeria	Tchad	Total général
Total retour	4	12 642	2	24	7502	20 174

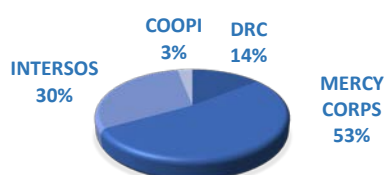
Face à ces importants mouvements de retour et compte tenu du contexte politique et sécuritaire toujours instable en RCA, le HCR a rappelé à plusieurs reprises, sa position de non-promotion du retour, tout en reconnaissant le droit des réfugiés au retour. Ainsi, le HCR a pris part au forum des jeunes organisé par l'église catholique avec l'appui de la MINUSCA le 16 septembre à Baboua (Nana Mambéré) sur « la problématique du retour des déplacés internes et des réfugiés » (ce forum a réuni plus de 200 jeunes venus des préfectures et un groupe de réfugiés en provenance du Cameroun). Lors de cet événement, le HCR a réitéré sa position dans les circonstances actuelles ; à savoir la non promotion du rapatriement.



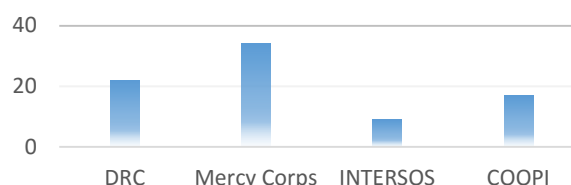
B. Incidents de protection

Le HCR et ses partenaires ont mené en 2015, des activités visant à la prévention et à la réponse aux incidents de protection. Ils ont à travers leur plaidoyer, contribué à la réduction du nombre d'incidents de protection ou de leurs effets grâce à la mise en place de Base Opérationnelle Temporaire par la MINUSCA à Mbres, Kabo, Gamboula, Gadzi, Kouango, Yalinga, etc ; l'influence positive des patrouilles dans l'Ouham, Nana Gribizi, Mambere Kadei et Haute Kotto ; l'atténuation à la faveur de la présence des forces conventionnelles des restrictions à la liberté de mouvement des personnes vivant dans les enclaves ; et l'amélioration de l'état des libertés des populations civiles grâce au renforcement des forces armées à Niem-Yelewa, Batangafo, Kabo, Mbres, Dekoa, Grimari, etc. Le HCR et ses partenaires ont organisé 8 campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme, la résolution pacifique des conflits et la problématique de VBG en atteignant 45 000 déplacés internes. Malgré les mesures de prévention prises, le nombre d'incidents de protection enregistrés par le HCR et ses partenaires en 2015 est très élevé. À ceux identifiés directement par le HCR, il faut ajouter 4 958 incidents identifiés par ses partenaires. 2 738 incidents ont été référés aux acteurs de protection.

INCIDENTS DE PROTECTION IDENTIFIES
PAR LE HCR A TRAVERS SES
PARTENAIRES



COMITES DE PROTECTION DANS LES
ZONES COUVERTES PAR LES
PARTENAIRES



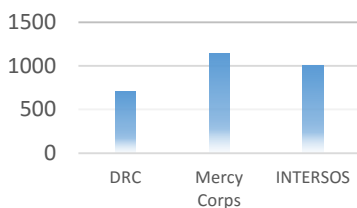
Les principaux incidents de protection rapportés sont les suivants :

- 1. La violence intercommunautaire** : des actes isolés ont entraîné des affrontements intercommunautaires provoquant des destructions de propriétés et d'infrastructures et des déplacements massifs de populations. Ainsi, en août 2015 à Bambari (Ouaka) par exemple, la mort d'un conducteur de moto taxi de confession musulmane, causée par des personnes non identifiées et attribuée par sa communauté aux chrétiens a entraîné le meurtre de 3 membres de la communauté chrétienne, point de départ d'un affrontement entre les Ex-Seleka et les anti-balaka. Cet affrontement a causé le déplacement de plus de 8 000 personnes vers la brousse et les sites de déplacés qui s'étaient déjà presque vidés de leurs populations (notamment NDV, Aviation, Sangaris, Alternatif, Guest MINUSCA PK8 et Cotonnerie) ; au moins 20 morts ; et au moins 10 maisons brûlées. Bien que les humanitaires n'aient pas été pris pour cibles, un membre du staff d'une ONG avait été blessé alors que son équipe essayait de dégager la dépouille d'une victime. D'où l'interruption temporaire des activités des organisations humanitaires (ONU et ONG). En outre, la recrudescence de la violence d'abord à Bangui à partir du 26 septembre, puis dans plusieurs villes à l'intérieur du pays a profondément aggravé la situation humanitaire. Ce cycle de violences a entraîné le déplacement forcé de près de 73 000 personnes à travers la RCA, 2 000 déplacements vers la RDC, au moins 360 blessés et au moins 73 morts.
- 2. Les attaques contre les villages et les camps de personnes déplacées** : des meurtres, des pillages et des incendies arbitraires de maisons ainsi que la destruction de propriétés ont visé les sites de déplacés. Les principales préfectures concernées sont l'Ouham-Pendé, l'Ouham et la Ouaka. Plusieurs sites de déplacés ont subi des attaques armées au cours de l'année 2015 dont 4 attaques de sites à Bangui, Bambari, Batangafo et Ngakobo dans le dernier trimestre de 2015. La difficulté de maintenir le caractère civil des sites de déplacés met ces derniers dans une situation d'insécurité et limite l'accès des humanitaires à ces refuges. À Bambari, dans la nuit du 11 au 12 novembre, des éléments lourdement armés ont attaqué le site de déplacés Sangaris, faisant 3 morts, 72 blessés et 40 abris incendiés. Ces actes de violence rappellent ceux qui avaient déjà eu lieu en juin 2014 où le site de L'Évêché avait été pris d'assaut par les Ex-Séleka. En réaction à cette situation et afin de minimiser la présence d'hommes armés sur les sites des déplacés qui utilisent ces lieux comme leur base arrière, il a été décidé, à l'instar de la mesure « Bambari zone sans armes », la mesure « sites sans armes » aussi bien sur les sites que dans leurs environs. Cette mesure inclut des fouilles systématiques et inopinées. Dans l'Ouham, suite à un affrontement qui a opposé les groupes armés dans la ville de Batangafo le mardi 10 novembre, plus de 10 000 personnes se sont réfugiées à l'hôpital de Batangafo, plus de 730 abris du site ont été brûlés. On a relevé une flambée de violence au sein des déplacés qui a obligé ces derniers à trouver refuge à l'hôpital MSF, à la base de la MINUSCA, à la base de l'ONG DRC, à la paroisse de la mission catholique, à l'orphelinat Bercaille, ainsi que dans les champs et la brousse. La réponse immédiate à ces mouvements a inclus l'approvisionnement en eau potable des points de regroupements et la construction de latrines d'urgence par le partenaire DRC ; le monitoring de la situation de protection (ceci inclut l'axe Bouca) par le partenaire INTERSOS ; et

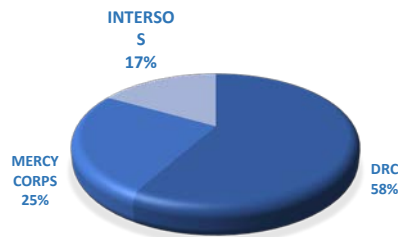
l'assistance en articles non alimentaires (kits NFI). Fin novembre, les déplacés ont regagné le site et la reconstruction de leurs abris a été entamée. L'on comptait en fin novembre 38 431 déplacés internes sur sites à Batangafo.

3. **Les arrestations illégales, la détention et les exactions**, en particulier par des éléments de groupes armés dans les zones sous leur contrôle (récurrentes à Paoua dans l'Ouham-Pendé).
4. **L'enlèvement de civils**, y compris les enfants et le recrutement d'enfants (le Haut-Mbomou, l'Ombella Mpoko [événements de Bangui] et la Nana Gribizi).
5. **Les attaques criminelles visant des personnes** : ces attaques, en particulier celles dirigées contre les convois commerciaux qui convoient des biens du Cameroun vers la RCA, ont fait des morts, y compris des soldats de l'ONU en charge de la sécurité des convois. Une autre conséquence de ce genre d'attaques est la grave pénurie de biens essentiels tels que le gaz et le carburant en RCA. Les préfectures les plus touchées par ce type d'incidents ont été la Nana-Mambéré, l'Ombella Mpoko et l'Ouham Pendé.
6. **Les acteurs humanitaires ont également été victimes d'attaques perpétrées par des groupes armés** : Plusieurs ONG ont ainsi été pillées pendant la récente crise de Bangui (Ombella Mpoko). D'autres préfectures n'ont pas été épargnées, la Ouaka notamment.
7. **La violence sexuelle et en particulier la violence liée aux conflits** sont également très répandues en RCA. L'Ombella Mpoko figure parmi les préfectures les plus touchées.
8. **Les personnes accusées de sorcellerie** sont confrontées aux abus et exactions en RCA. Plusieurs cas de personnes tuées, enterrées vivantes ou victimes de traitements inhumains ou dégradants ont été signalés, particulièrement dans la Nana Gribizi et dans l'Ombella Mpoko.

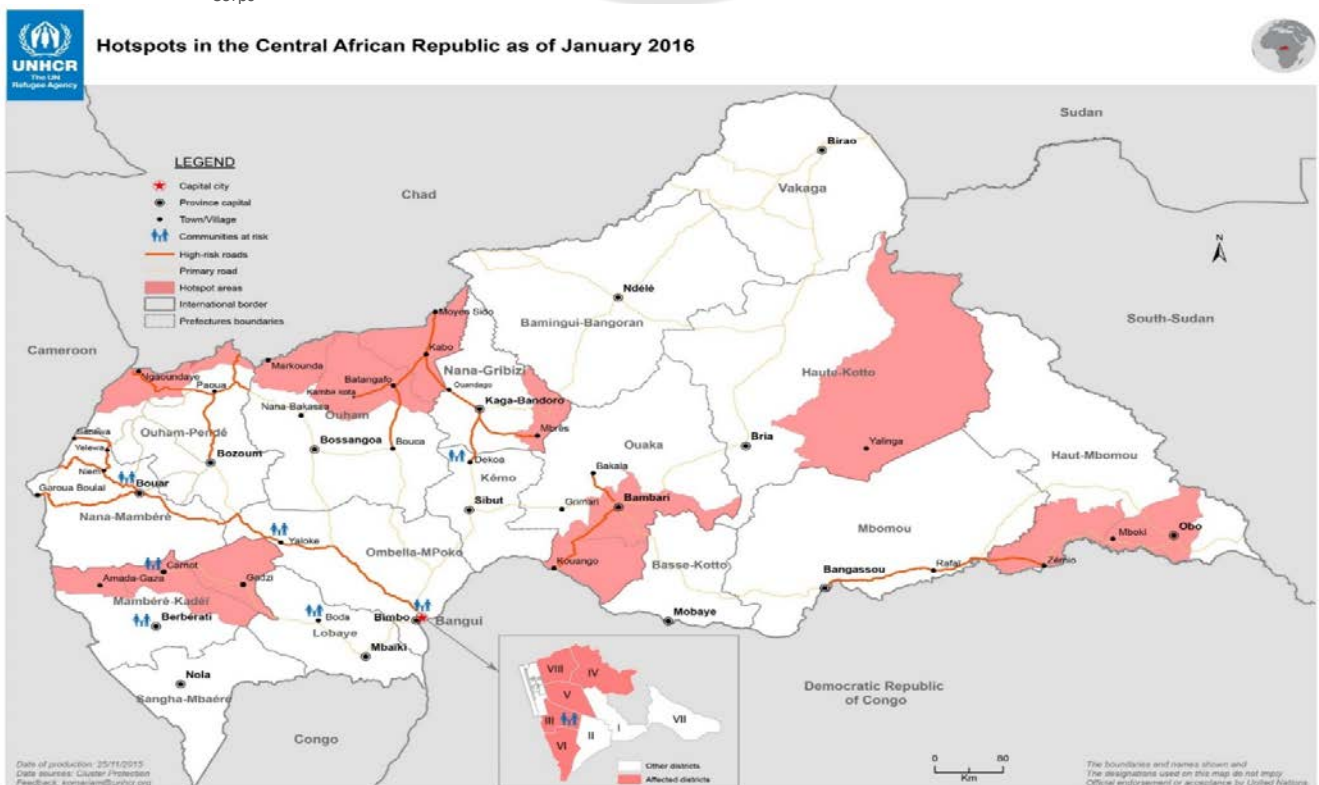
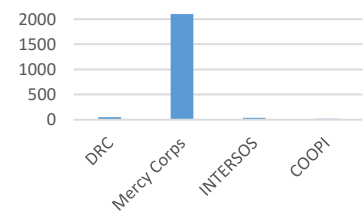
CAS RECUS DANS LES CENTRES D'ECOUTE PAR LES PARTENAIRES



CAS DE SORCELERIE IDENTIFIES PAR LES PARTENAIRES



SESSIONS DE SENSIBILISATION TENUES PAR LES PARTENAIRES



C. Violences sexuelles et sexistes

Les incidents de violence enregistrés au cours de l'année sous revue ont exacerbé la perpétration d'actes de violence sexuelle et sexiste.

1. Prévention des cas de VBG

Le HCR a contribué à l'élaboration des Procédures Opérationnelles Standards pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et sexistes. Ce document sert désormais de guide dans la lutte et la réponse aux VBG et a été adopté au niveau national. Le HCR est également membre du comité de pilotage de l'outil de collecte de données relatives aux incidents de violences basées sur le genre (GBVIMS) et a apporté l'appui technique à sa mise en œuvre. En outre, il a contribué à l'élaboration d'un protocole de partage des informations sur les violences basées sur le genre ayant pour but d'établir les principes directeurs et de présenter les procédures à suivre pour protéger, transmettre, analyser et partager des données anonymes sur les cas de VBG.

Au niveau interne, le HCR s'est doté d'un réseau de points focaux pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels désignés dans tous les bureaux de terrain ainsi que la Représentation. Un atelier sur leurs rôles et responsabilités vis-à-vis de l'Organisation et des communautés a été organisé les outillant ainsi pour une lutte effective contre les EAS.

En novembre et décembre, plusieurs régions de la RCA ont organisé la campagne annuelle dite « 16 jours d'Activisme contre la violence basée sur le genre et le sexe », tenue du 25 novembre au 10 décembre. Le HCR a conduit des activités à cet effet dans plusieurs villes de la RCA, notamment Kaga Bandoro ville et Dékoa. Pour ce qui est du camp de réfugiés de Zemio, 151 ménages ont été sensibilisés dans la communauté, soit 421 personnes sensibilisées. Cette campagne de sensibilisation a été très pertinente, *a fortiori* dans un contexte où le phénomène de violence sexuelle et sexiste s'amplifiait. Le groupe de travail GBV a aussi organisé des formations sur les mécanismes de MARA et MRM (le premier se rapporte aux violences sexuelles commises contre les femmes par les forces et groupes armés en période de conflits armés et le second a trait à la protection des enfants contre les forces et les groupes armés en période de conflit).

2. Réponse aux cas de VBG

Au cours de l'année 2015, le HCR a participé au renforcement des programmes visant à améliorer la réponse aux cas de VBG enregistrés. En effet, les périodes de crise enregistrées en 2015 ont amené le HCR à adapter continuellement son approche des questions de violences sexuelles et sexistes.

Au cours du mois d'août, le partenaire DRC a identifié 23 cas de viols et 4 d'agressions sexuelles dans les zones par lui visitées. 12 cas de viol ont été rapportés par le groupe de travail GBV dans les zones Ouham, Ouham Pendé, Nana-Mambéré, Mambéré-Kadei et Sangha-Mbaere. Ces cas ont fait l'objet de monitoring et le HCR a fait un plaidoyer pour le déploiement des gendarmes et policiers chargés de l'aspect juridique de la réponse.

Suite aux événements de septembre et octobre, une mise à jour du mécanisme de référencement a été faite et les organisations de prise en charge médicale et psychosociale ont été répertoriées avec des contacts bien déterminés et des activités redéfinies pour être plus opérationnelles en temps de crise. Cette mise à jour a eu un impact immédiat avec une augmentation du nombre des cas pris en charge par les acteurs du sous-cluster VBG : 9 685 cas en octobre, 6 396 cas en septembre contre 825 cas en août¹⁸.

Le programme de protection « violences basées sur le genre » du partenaire Mercy Corps à Bangui a assuré la délivrance de services aux survivantes de violences sexuelles et sexistes (VSS) à travers son réseau communautaire de prévention dans les 10 arrondissements de la ville. Plusieurs centres d'écoute similaires ont été ouverts dans d'autres arrondissements de Bangui.

3. Statistiques

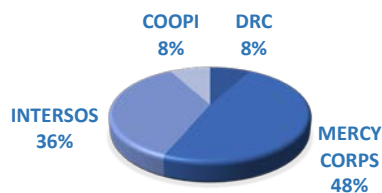
Selon le système de gestion d'information de GBV, 60 208 cas de VBG dont 29 801 cas de violences sexuelles ont été enregistrés en RCA entre janvier et octobre 2015¹⁹. Les cas de viols individuels ou collectifs s'élèvent respectivement à 4 927 et 3 876.

¹⁸ Source GBVIMS/UNFPA – données à valider par le GT GBVIMS.

¹⁹ Il faut rappeler qu'il ne s'agit ici que du nombre de cas rapportés par 8 utilisateurs sur 12.

Profil des survivants (es) de violences sexuelles		
Femmes	18 090	61 %
Hommes	696	2 %
Filles	9 887	33 %
Garçons	1 128	4 %
TOTAL	29 801	100 %

PROPORTION DE CAS DE VBG IDENTIFIES PAR LES PARTENAIRES



Le profil des auteurs de ces violences sexuelles est le suivant : 58 % par les hommes en arme (17 209 perpétrés par des éléments des groupes armés, éléments de groupes d'autodéfense et hommes en arme et non associables aux groupes précités ; 11 cas perpétrés par les éléments de la force de maintien de paix de l'ONU ; et 2 cas par les éléments des forces de sécurité et de défense nationales) et 42 % par les civils, y compris des personnes de l'entourage.

Au total, 1 885 cas de GBV ont été identifiés par 4 partenaires du HCR : 672 par Intersos, 150 par DRC, 913 par Mercy Corps et 150 par COOPI. 1 868 ont reçu un soutien psychosocial ; 648 ont fait l'objet de référencement médical ; 712 ont reçu une assistance en cash (entre 9 500 fr CFA et 60 000 fr CFA) d'Intersos et Mercy Corps ; 1 170 ont reçu une assistance matérielle (437 kits de dignité et 733 kits NFIs) de DRC, Mercy Corps et Intersos ; 256 médiations familiales et communautaires ont été conduites ; 212 cas d'assistance juridique consistant en l'information des survivants au sujet de leurs droits ; 34 plaintes documentées ; et 13 référencement à la police et à la gendarmerie.

4. Défis actuels

Il est nécessaire aujourd'hui encore de renforcer les mesures de prévention des VBG et les capacités de prise en charge des victimes.

D. Protection de l'enfance

Les besoins de protection des enfants en mouvement forcé ont été exacerbés par la spirale des crises de 2015. Des milliers d'enfants se sont trouvés dans des enclaves et ont dû subir une restriction de leur liberté de mouvement, un manque d'accès aux services de base, les attaques sporadiques, la violence sexuelle, le recrutement par les groupes armés et/ou des groupes d'autodéfense, la séparation familiale, les accusations de sorcellerie ; etc. La réponse du HCR à cette situation a été multisectorielle. Le HCR a mis sur pieds des projets de protection intégrant le volet protection de l'enfance dans différentes préfectures du pays. Celui de Batangafo de début 2015 par exemple a ciblé 5 000 enfants et vu la création de 5 espaces enfants.

1. Protection des enfants séparés et/ou non accompagnés

Le HCR a poursuivi ses activités relatives à l'identification et au suivi des cas de séparation familiale. Après l'identification dans la seconde moitié du mois de septembre de 36 filles séparées de leurs familles à Bossangoa (Ouham) du fait des conflits intercommunautaires, le HCR a entrepris d'assurer le suivi de leur situation.

2. Prévention et réponse au recrutement forcé d'enfants

Le phénomène du recrutement forcé d'enfants est répandu en RCA. Selon l'UNICEF et le gouvernement centrafricain, entre 8 000 et 10 000 enfants sont associés avec les groupes et forces armées (EAGFA) aussi bien dans les rangs des ex-Séléka que des anti-Balaka en violation de divers instruments juridiques applicables. Le HCR a poursuivi en le renforçant son plaidoyer pour la prévention, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats en RCA.

3. Droit à l'éducation des enfants

Pour les enfants de déplacés et retournés, le HCR a fait un plaidoyer en tant qu'agence chef de file du Cluster protection et grâce aux activités de monitoring de protection.

4. Éducation pour les enfants réfugiés et demandeurs d'asile

Dans le cadre de son programme d'assistance multisectorielle aux réfugiés urbains à Bangui, l'ONG DRC, partenaire du HCR, a réalisé le recensement et l'inscription d'enfants réfugiés et de demandeurs d'asile urbains.

5. Défis actuels

Bien que des efforts aient été faits pour assurer la continuité de l'éducation des enfants en déplacement forcé, cette dernière reste compromise dans différentes préfectures de la RCA ; notamment à cause de l'occupation des écoles par des groupes armés ou par des déplacés internes. À Batangafo et Kabo (Ouham) par exemple, les écoles Kangomo, Zoumanga et Saragba sont toujours occupées par les Ex-Seleka et celles de Bolhom par les Anti-Balakas.

E. Protection des communautés et personnes à risque

Le monitoring de protection par le HCR a visé, entre autres populations concernées, les communautés et personnes à risque. Le HCR a déployé des efforts additionnels pour le plaider auprès des autorités nationales et de la MINUSCA en ce qui concerne la sécurisation des communautés et personnes à risque et la jouissance par ces dernières de leur liberté de mouvement d'une part, et pour la réponse humanitaire aux besoins de ces communautés et personnes d'autre part. Au cours de l'année sous revue et comme résultats de ces mesures, des départs importants ont ainsi été signalés de Boda et de Yaloké.

Les différentes crises intercommunautaires intervenues au cours de l'année ont exacerbé l'isolement de certaines communautés à risque comme dans l'enclave de PK 5 à Bangui à Dekoa dans la Kémo. Il faut toutefois rappeler que l'année 2015 s'est terminée sur une bonne note avec l'amélioration de la jouissance de la liberté de circulation depuis le mois de novembre.

L'assistance à ces communautés et personnes a inclus l'accompagnement à l'évacuation, l'extraction, la facilitation de la réunification familiale et la relocalisation.

1. Accompagnement à l'évacuation

Le HCR a, à plusieurs reprises, porté assistance aux personnes à risque dans la phase d'auto évacuation, c'est-à-dire lorsque ces personnes décident de quitter l'enclave par leurs propres moyens pour se rendre dans des localités dites sûres. Le 4 mars 2015, alors que 2 femmes et 5 enfants déplacés avaient quitté l'enclave de Yaloké pour se rendre au Cameroun par voiture (camions), le HCR leur a fourni une assistance en transport avec escorte et a facilité la réunification familiale une fois au Cameroun le 5 mars.

2. Réunification familiale

Le HCR a facilité la réunification de plusieurs familles tant en RCA que dans les pays voisins. À titre d'exemple, du 4 mars au 3 avril 2015, l'agence a facilité la réunification de 20 membres de la minorité peule de Yaloké avec leurs familles au Cameroun. Cette mesure redonne aux concernés la possibilité de vivre une vie familiale normale.

3. Extractions

Le HCR a mené plusieurs opérations d'extraction de personnes à risque au cours de l'année 2015. En ce qui concerne l'Ombella Mpoko, 109 personnes au total ont été libérées en 2015, notamment de Lambi, Zaouroua-Yanga, Gbaina et Gontikira. Plusieurs personnes étaient maintenues par des familles qui prétendaient les protéger contre d'éventuelles exactions, mais qui en réalité les exploitaient à travers le travail forcé ou des pratiques sexuelles forcées. Ces mesures d'extractions ont pour but d'offrir à ces personnes la possibilité de mener une vie dans le respect de leurs droits et libertés, notamment la liberté de mouvement.

4. Relocalisation

Avec l'appui de la MINUSCA, le HCR a facilité la relocalisation de 160 Peuls de Yaloke au Cameroun. Les raisons étaient l'insécurité grandissante dans la région de Yaloké, les incidents de protection répétitifs et le regroupement familial au Cameroun.

5. Défis actuels

Les principaux sont les suivants :

- rompre avec l'isolement de certaines communautés à risque, notamment celle de PK5 à Bangui ;
- et assurer l'effectivité de la liberté de mouvement des communautés à risque (celle de Dekoa n'a toujours ni accès au marché ni à l'hôpital. Quant aux populations musulmanes de Yelewa, la recrudescence de la violence en début décembre

a réduit leur liberté de mouvement à 5 km seulement autour de Yelewa, et ils sont ciblés par des éléments qui veulent voler leurs bétails).

F. Droit au logement, à la terre et aux biens

L'occupation illégale des maisons abandonnées constitue une préoccupation pour le HCR, *a fortiori* dans un contexte de possible retour massif des déplacés. La situation dans la ville de Sabewa (sous-préfecture de Bouar, Nana-Mambéré) illustre parfaitement ce phénomène. En effet, le HCR et ses partenaires ont relevé que, depuis janvier 2015, des déplacés internes venant d'ABBA (8 km de Sabewa) occupent les maisons abandonnées par les musulmans à Sabewa. Or, des mouvements de retour de ces derniers s'observent de plus en plus dans cette zone.

En réponse, le HCR et le partenaire NRC ont contribué à la mise en place des comités de suivi des problèmes liés aux LTB. En août 2015 dans la Nana- Mambéré, des ateliers sur cette problématique ont été organisés en coordination avec le cluster régional protection et pour les membres du cluster protection, les autorités administratives et chefs de quartier. Plus précisément, un atelier à l'attention des autorités a été organisé, avec comme principale recommandation la mise en place d'un comité de suivi et évaluation des problématiques liées aux LTB de la Nana-Mambéré. La première réunion de ce comité a été tenue le 21 août (regroupant la Préfecture, l'UNHCR, CNR, IEDA Relief, l'Association du Barreau Américain [ABA], le ministère des Mines, le ministère de l'Urbanisme, le ministère de Justice par le représentant du Président du Tribunal de Grande Instance et du Procureur de la République, le ministère des Affaires sociales, la MINUSCA/Affaires civiles et ICLA/NRC).

En 2015, le HCR et ses partenaires ont formé au total 507 autorités locales dans 5 localités critiques et sensibilisé 18 696 déplacés internes aux droits de propriété, logements, terres et biens.

Des réalisations du HCR et un de ses partenaires : le cas de NRC et ses activités dans la Nana Mambéré, l'Ouham, la Mambéré Kadéi, la Nana Grébizi et l'Ombella Mpoko.

En 2015 et pour 16 455 personnes ciblées, le partenaire NRC affiche un taux de réalisation de performance de 96 % en termes de nombre des personnes assistées. 4 % de la population cible visée n'a pu être assisté. Les difficultés d'accès aux populations vulnérables ont empêché l'atteinte de la totalité de la cible.

Les résultats ont été atteints à travers la mise en œuvre d'activités d'informations, de conseils (centre d'écoute mobile)²⁰, de renforcements de capacités et de rencontre de lobbying avec les parties prenantes impliquées dans le processus d'accès et de l'administration foncière en RCA. NRC a par exemple organisé 41 formations impliquant les membres de cluster Protection, cluster Abris, cluster Sécurité alimentaire en vue d'harmoniser la compréhension des défis liés aux Logements, Terres et Propriétés en situation de déplacement. En outre, grâce aux conseils prodigués par NRC, quelques bénéficiaires ont réussi de façon autonome, à réclamer leurs droits et avoir accès à leurs biens.

Défis actuels :

Les principaux défis actuels sont les suivants :

- l'appui au gouvernement dans la mise en œuvre de ses engagements pris conformément aux instruments juridiques internationaux (Convention de Kampala et les Principes de Pinheiro), notamment par l'adoption de politiques pertinentes ;
- le renforcement des solutions durables ;
- l'extension de l'assistance aux déplacés hors des sites ;
- la protection des maisons et propriétés abandonnées ;
- l'assistance aux retournés et occupants illégaux de maisons ou propriétés de déplacés ;
- la gestion des évictions forcées ;
- et la préparation au retour volontaire et à la restitution des maisons et terres.

G. Promotion de la cohésion sociale

Les conflits survenus au cours de l'année ont mis à l'épreuve la cohésion sociale qui se mettait en place progressivement entre les différentes communautés. À Dékoa par exemple, la volonté de vivre ensemble exprimée par la communauté

²⁰ Entre autres réalisations, il faut relever que 8 003 personnes (3 968 hommes et 4 035 femmes) ont reçu des services d'informations relatives aux LTB, à travers des mise en scènes de théâtres participatifs et des groupes de discussions portant sur la protection et la restitution des biens des personnes déplacées ou retournées ; 127 services d'informations ont été délivrés dans les zones de retour et de réinstallations qui présentaient des défis en termes d'accès aux logements ; 433 hommes et 126 femmes, soit 569 personnes ont bénéficié d'orientations et de conseils sur les procédures de réclamations et de sécurisation de biens fonciers ; 510 personnes ont été formées au respect des droits LTB.

musulmane et la communauté non musulmane a été compromise par l'activisme des groupes armés. La cohésion entre les communautés a considérablement régressé depuis fin septembre. À Bangui, nonobstant les efforts de promotion de la cohésion sociale par les différents acteurs humanitaires et de la société civile centrafricaine, des incidents comme celui du 26 septembre 2015 ont ravivé les tensions entre différentes communautés, notamment entre celle de Pk5 et celle autour de cette enclave. Le HCR a renforcé et diversifié ses activités visant à rapprocher les communautés. Par exemple, à l'initiative de son partenaire Mercy Corps, les clubs de jeunes des établissements scolaires de Bouar ont organisé le samedi 31 octobre une campagne de sensibilisation sur le thème « Mon école espace de paix », dans les six arrondissements de ladite ville. L'objectif était d'amener les élèves à pratiquer la paix, la non-violence et la tolérance sans aucune barrière ethnique culturelle ou religieuse.



Les activités du HCR dans ce domaine contribuent effectivement au renforcement de la cohésion. À Boda, elles ont favorisé une stabilisation progressive de la situation. En effet, les populations musulmanes de l'enclave peuvent désormais circuler dans un rayon de plus d'un kilomètre à l'extérieur de l'enclave et dans certains quartiers de la ville pour faire le marché ou mener d'autres activités. Il faut toutefois relever que rendre effective la cohésion sociale entre les différentes communautés en RCA reste encore un véritable défi. À titre d'exemple, la communauté à risque de Boda ne se sent pas encore totalement en sécurité lorsque les populations sont hors de l'enclave. Les relations intercommunautaires restent encore fragiles.

III - ASSISTANCE AUX PERSONNES AFFECTÉES PAR LE CONFLIT

Face à la longue période de conflit en RCA et à ses graves conséquences, le HCR a fait de l'assistance multisectorielle aux personnes affectées par ledit conflit un pan important de son intervention dans cet État d'Afrique centrale. Cette assistance a inclus :

- le développement d'une approche en matière d'âge, de genre et de diversité (*age, gender and diversity mainstreaming* [AGDM – sigle anglais]) ;
- l'assistance aux réfugiés dans les camps et en milieu urbain ;
- l'appui en abris ;
- et l'assistance en articles non alimentaires (CRIs).

A. Intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans les programmes du HCR

En référence au calendrier de planification des opérations (COP), le HCR RCA a organisé, en février 2015, des évaluations participatives basées sur l'Âge, le Genre et la Diversité (AGDM). Les principaux acteurs de ces évaluations participatives ont été le HCR, des agents du gouvernement, des partenaires, des membres d'organisations de la société civile, des réfugiés, des rapatriés spontanés, des déplacés, des retournés et des populations hôtes (les différents sexes et tranches d'âge ont été représentés). Les personnes rencontrées ont inclus celles sur les camps, sites, en familles d'accueil et de retour. Les localités ciblées cette année sont : Zemio (Haut-Mbomou), Kaga Bandoro (Nana-Gribizi), Bambari (Ouaka), Bocaranga et Kouï (Ouham-Pendé). Au total, 67 entretiens ont été menés et 804 personnes ont été atteintes (F : 415 ; M : 389).

Entre autres thèmes de discussion, il faut relever la sécurité, les services sociaux de base (moyens de subsistance, abris et logements, santé, éducation, cohésion sociale, violences sexuelles et intégrité physique), les capacités dans la communauté, les solutions proposées par les sous-groupes et les actions urgentes à prendre. Les populations visitées ont soulevé les mêmes problèmes ou risques de protection suivants qu'elles soient réfugiées ou déplacées internes, ou quel que soit le lieu d'habitation.

Les principales recommandations formulées sont les suivantes :

- plaider en faveur du retour à la paix, garant de la reprise de la vie socio-économique et politique ;
- combat contre l'insécurité dans les zones d'accueil et d'origine ;
- rétablissement de l'administration publique dans les zones d'accueil et de retour ;
- et désarmement de tous les groupes armés parties au conflit.

Ces résultats ont été présentés au cours du COP 2016 afin d'aider à la planification pour 2016 et 2017.

B. Assistance aux réfugiés dans les camps et en milieu urbain

Les incidents sécuritaires qui ont eu lieu en 2015, ceux de septembre en particulier, n'ont pas épargné les réfugiés dont certaines communautés ont été particulièrement et délibérément prises pour cible en raison de leurs pays d'origine et/ou leur appartenance religieuse. Pour ce qui est de Bangui, les réfugiés de nationalité rwandaise, congolaise (RDC) et burundaise, jusque-là épargnés ont ainsi fait les frais de la violence qui s'est abattue sur la capitale centrafricaine.

Ce contexte sécuritaire a restreint la liberté de mouvement des réfugiés, notamment soudanais et tchadiens cantonnés à l'enclave du KM5. Bien plus, beaucoup de ménages qui avaient réussi leur intégration socio-économique ont tout perdu au cours de ces événements. Dans le domaine de l'accès au droit d'asile, les demandeurs d'asile n'ont pas eu accès à la détermination de statut en 2015. En effet, l'indisponibilité de certains membres des comités d'éligibilité et de recours impliqués dans le processus électoral ainsi que les changements récurrents à la tête de la Commission nationale pour les Réfugiés, organe chargé de l'accueil et de la documentation des réfugiés, ont négativement marqué le système d'asile²¹.

L'assistance multisectorielle aux réfugiés comprend la protection, l'éducation, les soins de santé primaire, l'assistance en biens non alimentaires, les activités génératrices de revenus (AGR) et la recherche de solutions durables.

1. Protection

En 2015, le HCR RCA a facilité le rapatriement volontaire de 807 réfugiés²² de la RCA à la République Démocratique du Congo (805) et au Rwanda (2). Pour le rapatriement des réfugiés congolais du camp de Zemio, 19 vols (UNHAS) ont été

²¹ Il convient toutefois de rappeler que 2 arrêtés pris par le Ministre de la sécurité publique et portant nomination des cinq membres de la Sous-Commission d'Éligibilité et des trois membres de la Commission de Recours ont permis de réactiver au cours du 2nd semestre, les différents organes de détermination de Statut en RCA. Un comité *ad hoc* a été mis en place pour la préparation des demandes d'asile en instance et le renforcement des capacités des membres des différents comités, en vue de la tenue des prochaines sessions de la Sous-Commission d'Éligibilité prévues pour le 1^{er} trimestre de l'année 2016.

²² Cela correspond à 326 familles.

organisés de Zemio (RCA) à la province orientale (RDC) entre le 3 août et le 7 septembre 2015. Par ailleurs 37 réfugiés centrafricains sont retournés de la Mauritanie (25), de la Côte d'Ivoire (6) et du Cameroun (6) au cours de l'année.

Il a aussi prévu l'intégration locale à Zemio pour les réfugiés qui ont choisi de rester en RCA. Ce processus d'intégration évolue et, en ce qui concerne le secteur de la santé, ces réfugiés seront progressivement intégrés dans le système de santé humanitaire de Zemio, appuyé par MSF.

En outre, suite au pillage de certificats vierges de réfugiés dans le cadre de la crise de 2013 à Bangui, le HCR et la CNR ont lancé, le 11 novembre 2015, la distribution de nouveaux certificats de réfugiés imprimés sur du papier sécurisé. Au 31 décembre, 820 nouveaux certificats de réfugiés ont été distribués aux réfugiés de 15 ans et plus dans le bureau du HCR à Bangui. Ceci représente 76,87 % de l'effectif total des certificats prévus pour distribution dans le cadre de cet exercice. Les 23,13 % restants sont considérés comme retardataires et des dispositions sont prises pour mettre lesdits certificats à leur disposition.

De plus, le HCR a multiplié les campagnes encourageant l'enregistrement des naissances chez les réfugiés. En novembre 2015, une campagne de sensibilisation a été organisée au Camp de Zemio sur l'importance des actes de naissance à travers des séances d'information et de sensibilisation au poste de santé IMC et aussi du porte-à-porte. Cette campagne a atteint 66 personnes au poste de santé et 174 ménages ont été visités, pour un total de 566 personnes). À Bambari (Ouaka), le HCR a procédé à l'enregistrement de naissances d'enfants réfugiés nés à Sam Ouandja avant 2010 et à la distribution de leurs actes de naissance. En effet, lors de la relocalisation des réfugiés soudanais en RCA de Sam Ouandja à Pladama Ouaka en 2010, de nombreux enfants nés dans ce camp, n'avaient pu être déclarés à l'état civil avant le transfert de leurs parents au nouveau camp. Depuis leur arrivée au camp de Pladama Ouaka, compte tenu de la situation sécuritaire très instable dans la zone, aucun de ces enfants n'avait été déclaré dans la nouvelle commune d'accueil. Lors du dernier profilage de la population réfugiée de ce camp par le HCR en mai 2015, le dénombrement a permis de constater qu'un total de 249 enfants se trouvaient dans cette situation. Fort de ce besoin administratif, la hiérarchie du HCR à Bangui avec l'appui de la CNR a commis deux magistrats et un huissier en vue de procéder à des audiences foraines au camp de Pladama Ouaka pour établir les jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance à tous les enfants pour pallier ce gap administratif.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat entre le HCR et le PAM, le PAM a procédé à la distribution de vivres aux réfugiés pendant la période sous revue. Ainsi, le 27 décembre a eu lieu au camp des réfugiés de Zemio la 3^e distribution des vivres à travers le système des coupons. Les 2 685 bénéficiaires issus des 1 037 ménages du site ont été assistés.

Deux adolescents séparés (une fille et un garçon) identifiés au cours de la période sous revue ont été placés sous la responsabilité de proches parents. Un appui financier a été accordé à la famille d'accueil afin que la prise en charge des adolescents ne pèse pas sur ses ressources.

Il faut rappeler enfin que le HCR a œuvré pour jouissance par les réfugiés centrafricains de leur droit de vote. En effet, il a facilité la participation des réfugiés d'origine centrafricaine au référendum constitutionnel et aux élections présidentielles. Il a mené un plaidoyer auprès des autorités centrafricaines et des principaux pays d'asile (Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Tchad) pour la participation des réfugiés centrafricains aux élections. Ce plaidoyer a abouti à la signature d'accords tripartites entre la RCA, le HCR et trois pays d'asile (Cameroun, République du Congo et Tchad) pour la participation des réfugiés centrafricains à ces élections générales²³. En outre, il a apporté un soutien logistique et technique à l'organisation de l'opération électorale, dont l'acheminement du matériel non sensible de vote dans les trois pays d'asile concernés et la supervision des élections, non seulement dans les trois pays d'asile concernés, mais aussi en RCA.

2. Éducation

En ce qui concerne l'éducation des réfugiés urbains, 95 garçons et 79 filles ont été inscrits dans les écoles publiques et 89 garçons et 114 filles dans les écoles privées au cycle primaire. Au niveau secondaire, 179 élèves dont 98 filles, ont été inscrits dans les établissements publics tandis que 98 élèves dont 48 filles, ont été inscrits dans le privé. Tous ces enfants ont bénéficié des kits scolaires et des uniformes, ainsi que d'un suivi étroit. Toutefois, les problèmes de sécurité ont perturbé l'année scolaire et entraîné un fort taux de déperdition soit 23 % pour l'enseignement fondamental 1 (6 - 11 ans) et 25 % pour le Fondamental 2 (12 - 15 ans). Les résultats aux concours et examens d'états n'ont pas non plus été satisfaisants. Sur un total de 16 candidats (10 filles et 6 garçons) au concours d'entrée en sixième, 5 ont été reçus. Sur 33 élèves, dont 16 filles, présentés



²³ Il convient de rappeler que le vote des réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo n'a pas été possible, le gouvernement de la RDC n'ayant pas autorisé l'organisation des élections sur ce territoire, ceci malgré le plaidoyer mené par le HCR.

pour le Brevet des collèges, seuls 11 dont 5 filles ont réussi. Deux étudiants dont l'état de santé des parents ne leur permettait pas d'exercer des activités génératrices de revenus ont été assistés pour leur inscription à l'université. Un adolescent avec un déficit mental a bénéficié d'une inscription dans une école spécialisée. Cet adolescent a été reçu au brevet d'études.

Quant à l'éducation dans les camps de réfugiés, les enfants en âge scolaire, inscrits en maternelle, primaire et secondaire dans les écoles des camps sont au nombre de 851 à Zemio et 906 à Pladama Ouaka, soit 1 757 enfants inscrits pour l'année scolaire 2014-2015, dont 73 % en école primaire. Pour l'année scolaire 2015-2016, 1 320 enfants congolais et centrafricains scolarisés à l'école du camp de Zemio, 1 071 réfugiés soudanais à l'école de Pladama et 85 secondaires au collège de Bambari (ceci couvre la prise en charge de la vie quotidienne et des frais d'inscription) ; soit un total de 2 476 enfants. Les adultes pris en charge dans le cadre des cours d'alphabétisation sont au nombre de 427 : 178 à Zemio et 249 à Pladama.

3. Santé

En matière de IEC et en ce qui concerne les réfugiés urbains, 485 filles, femmes, garçons et hommes avec une majorité de filles et de femmes (60 %) aussi bien réfugiés que population hôte ont été sensibilisés sur les thèmes qui tournent autour de la santé, à savoir : moyens et accès à la contraception, les infections sexuellement transmissibles et la parenté responsable. 33 femmes ont participé à la Consultation Pré Natale (CPN) ; 235 consultations ont été enregistrées dans les centres de santé. Les personnes vivant avec le VIH (PVV) ainsi que celles ayant des maladies chroniques ont aussi bénéficié d'assistance et d'appui. Ainsi, 19 femmes et 16 hommes PVV ont été enregistrés dans le programme national et ont bénéficié des antirétroviraux et d'une supplémentation alimentaire reçue en cash. Avec le soutien du fonds mondial, le HCR a mené des activités dans le domaine de la prévention du VIH et de la prise en charge des personnes relevant de son mandat et vivant avec le VIH. Le HCR joue aussi un rôle de coordination en matière de VIH dans les situations d'urgence. Des carnets de santé ont ainsi été prévus pour les retournés spontanés.

Campagne de vaccination : du 27 au 29 avril 2015, l'*International Medical Corps* a effectué une campagne de vaccination contre la poliomyélite ciblant les enfants âgés de 0-10 ans et de supplémentation en vitamine A ciblant les enfants de 0-59 mois dans la ville de Bambari et dans le camp de réfugiés. Du 15 au 28 juin 2015, 1 024 personnes dont 632 réfugiés et 392 personnes hôtes ont reçu une assistance médicale au centre de santé du camp de Zemio géré par l'*International Medical Corps*²⁴.

Promotion de la santé et lutte contre la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans du camp de réfugiés de Zemio : *International Medical Corps (IMC)* a mené une campagne de sensibilisation sur le thème « la détection des symptômes sur les enfants de moins de 5 ans » et visant les réfugiés et communautés hôtes. Le HCR a, à travers cette activité, atteint des centaines de réfugiés vivant dans le camp.

L'accès aux soins de santé reste un défi dans certains endroits où les locaux de l'hôpital sont occupés par des déplacés internes (quartier Lakouanga à Batangafo).

De façon générale, des dispositions ont été mises en place en 2015 pour éviter aux réfugiés, les péripéties supplémentaires que les fréquents incidents sécuritaires infligent aux populations. Par exemple, une cartographie des établissements humanitaires médicaux a été faite permettant ainsi d'y référer gratuitement les réfugiés en cas de maladie. Pour les cas nécessitant une hospitalisation, un partenariat a été mis en place avec un établissement public et les réfugiés ont été informés des termes du partenariat. En ce qui concerne la couverture médicamenteuse, un accord de partenariat a été signé avec une pharmacie.

4. Assistance en biens non alimentaires

Dans le cadre de l'assistance ponctuelle aux réfugiés, 44 réfugiés dont 23 femmes ont été assistés en cash ; 23 femmes-chefs de ménage sur 36 personnes ont reçu un appui pour le paiement des loyers. 33 femmes qui ont donné naissance ont reçu des kits naissance/bébé et 13 familles ont été assistées pour cause de décès.

5. Activités génératrices de revenus (AGR)

Pour ce qui est des réfugiés urbains, 143 réfugiés sur les 165 (dont 71 femmes) qui avaient reçu des kits pour le démarrage des activités génératrices de revenus²⁵ à la fin de l'année 2014 ont réussi progressivement à se prendre en charge. 70 ont bénéficié d'un recyclage et 20 réfugiés en faillite ont obtenu un plan de redressement en vue d'une réorientation vers des activités plus rentables. 30 nouveaux candidats, dont 17 femmes, ont été introduits dans le programme au cours du deuxième semestre. 13 personnes à besoins spécifiques dont 11 femmes ont également été formées et ont reçu des kits d'installation. Tous ces réfugiés ont bénéficié d'un suivi étroit par le partenaire social.

²⁴ Le centre de santé du camp fournit des soins médicaux aux réfugiés et communautés hôtes.

²⁵ Entre autres AGR, l'on trouve la mécanique, le commerce de biens, la restauration, les salons de couture ou coiffure.

6. Solutions durables : le cas des réfugiés urbains

L'instabilité sociopolitique et l'insécurité générale qui ont prévalu tout le long de cette année 2015 n'ont pas permis la promotion des solutions durables en milieu urbain. L'implication des autorités n'a pas été effective compte tenu de l'engagement de la plupart dans le processus électoral initié cette année tout comme l'accès aux bénéficiaires a été limité à intervalles réguliers empêchant les sensibilisations de masse. Malgré ce contexte, la stratégie de solutions durables mise en œuvre pour les réfugiés urbains, promotion de l'intégration locale et du rapatriement volontaire, a été poursuivie. Pendant la période sous revue, 3 familles (6 personnes) ont été assistées dans le cadre de leur rapatriement volontaire au Rwanda, tandis que la demande de 02 familles de 05 personnes pour un rapatriement en RDC est toujours en instance par l'exigence que les rapatriés doivent retourner dans leurs localités d'origine, alors même que ces familles ont perdu toute trace des membres de leurs familles dans ces régions. Les intentions de retour collectées en fin d'année révèlent que 25 familles (83 individus) ont exprimé le souhait de retourner volontairement en RDC, au Rwanda, en Angola, en Guinée et au Libéria. Les contacts nécessaires ont été établis depuis décembre 2015 avec la plupart des bureaux de ces pays notamment l'Angola, la Côte d'Ivoire et la RDC. En outre, le suivi des dossiers de 25 familles soumis à la Représentation régionale dans le cadre d'une éventuelle réinstallation a été entrepris et les décisions finales pour la plupart négatives partagées avec les concernées. Un cas de réinstallation pour regroupement familial a été assisté matériellement et financièrement en collaboration avec le Bureau de Yaoundé pour les procédures de visa. L'apaisement souhaité du climat sécuritaire permettra au bureau de Bangui de réactiver cette solution durable pour les cas individuels méritants surtout les survivantes des violences de septembre 2015. Bien plus, les réfugiés et requérants d'asile dans leur ensemble étaient relativement bien intégrés dans le tissu socio-économique centrafricain et certains étaient réellement autosuffisants. Les incidents sécuritaires survenus à la fin septembre ont durement compromis les activités en faveur des femmes et hommes réfugiés de la ville de Bangui. Certains réfugiés ont été pillés, volés, violés ou chassés de leur maison. Ils ont vu leurs activités et efforts réduits à néant. Pour ces personnes, les efforts d'auto capacitation et d'auto prise en charge auront été vains. Ce qui explique qu'ils aient eu recours à l'intervention de l'UNHCR et de ses partenaires. Au total, en fin décembre, 104 femmes et 62 hommes réfugiés étaient toujours assistés. Dans le souci de réduire au maximum la dépendance des bénéficiaires à l'assistance humanitaire, des discussions ont été déjà engagées avec le partenaire gouvernemental et un document de travail sur les perspectives d'intégration locale a été rédigé. Enfin, la question de la mise en œuvre de la clause de cessation du statut de réfugié des Rwandais a été relancée en fin d'année et le partenaire gouvernemental s'est engagé à redynamiser le comité interministériel créé en 2013. Ce comité aura également à élaborer une stratégie nationale sur les solutions globales relatives à la situation des réfugiés à durée prolongée en Centrafrique.

C. Assistance en abris

En 2015, face à la récurrence des crises ayant provoqué le déplacement des milliers de personnes vers les sites, le HCR et plusieurs autres organisations ont retenu parmi leurs priorités la construction ou la réhabilitation d'abris communautaires.

Dans sa réponse aux différentes crises, notamment celle de septembre et octobre, le HCR a pris en compte la nécessité de réhabiliter/construire des abris communautaires. Dans l'Ombella Mpoko par exemple, sur les sites tels la FATEB et Béthanie, outre des besoins d'articles non alimentaires, les abris étaient insuffisants ou en mauvais état ; ce qui a obligé les deux sites à ouvrir des salles de classe pour abriter provisoirement les déplacés. À cela s'ajoutait le surpeuplement qui rendait la vie plus difficile. À Bangui, le HCR et ses partenaires ont réhabilité 51 abris communautaires et construit 31.

S'agissant d'abris individuels, le HCR a mené des évaluations dans certains quartiers de Bangui, ceci dans le cadre de l'approche quartier décidée par la communauté humanitaire ; évaluations qui devraient permettre la réhabilitation par des acteurs humanitaire de certaines habitations afin de faciliter notamment le retour des déplacés. Il a par ailleurs mis sur pied des projets de réhabilitation dans plusieurs régions du pays. ACTED a notamment été chargé de la mise en œuvre du projet abris dans les localités de Bocaranga et Kouï (Ouham-Pende).

Au total, en 2015, le HCR et ses partenaires ont reconstruit 900 maisons pour 5 850 déplacés internes et réfugiés retournés. Ils ont aussi reconstruit 28 000 abris d'urgence pour 154 000 déplacés internes. Les acteurs suivants ont apporté un appui à cette assistance en abris : ACTED, CRS, PU-AMI, etc.



D. Assistance en articles de première nécessité

Suite aux différents incidents sécuritaires intervenus au cours de l'année sous revue, les acteurs humanitaires ont apporté une aide d'urgence aux bénéficiaires en partenariat avec le Cluster CCCM/NFI/Shelter.

Les kits NFIs sont distribués directement par le personnel du HCR sur le terrain. Ils sont aussi distribués à travers les partenaires à savoir : DRC, COOPI, INTERSOS, Mercy Corps et IEDA-Relief. Un kit du HCR est composé de 7 articles : 2 nattes, 2 couvertures, 1 seau, 1 jerrycan et 1 set cuisine.

Plusieurs autres acteurs du cluster Shelter/NFI/CCCM font également des distributions de NFIs à travers le mécanisme de réponse rapide (RRM) ou par intervention directe. Le HCR a organisé des opérations de distribution d'articles non alimentaires tout au long de l'année 2015 et à travers toute la RCA. Il l'a fait particulièrement dans les différentes zones que l'on pourrait nommer « zones à risques », c'est-à-dire des zones qui ont connu un important mouvement des personnes suite aux affrontements intercommunautaires ou entre les différents groupes armés. Les zones à risques se trouvent notamment dans la Ouaka, l'Ouham, l'Ouham Pende et à Bangui. La plupart des ménages qui ont bénéficié d'une assistance en NFI sont des personnes déplacées sur les sites, en familles d'accueil ou dans les communautés hôtes. Quelques personnes retournées ont également été assistées, ainsi que les réfugiés qui vivent dans des camps à Zemio et Bambari.

En 2015, le HCR et ses partenaires ont distribué des kits NFIs à 34 088 ménages de déplacés internes et retournés (164 095 PDI retournés et 8 945 rapatriés).



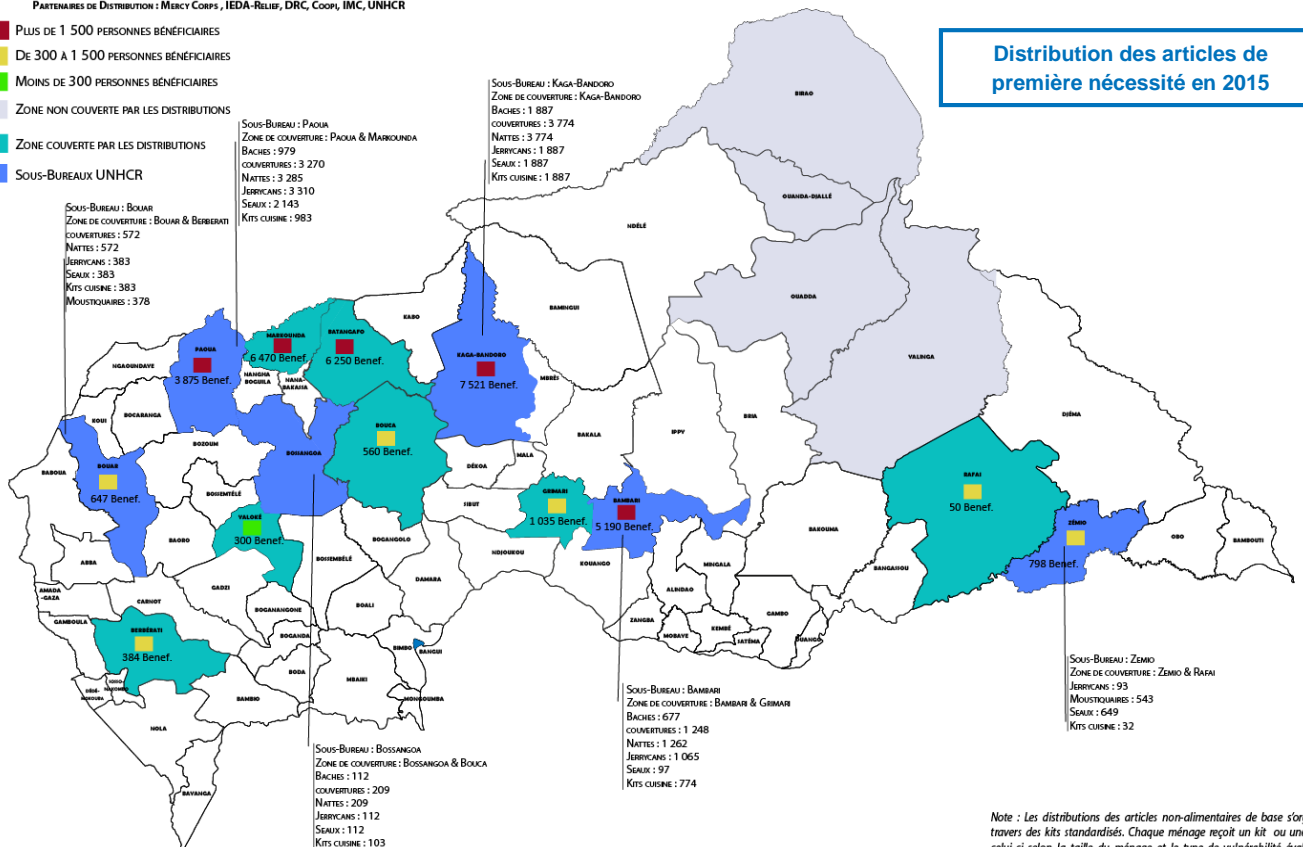
Défis

Les principaux défis relevés dans les opérations de distribution incluent :

- l'accès aux populations ciblées (l'accès dans certains quartiers/sites était limité par différents groupes armés) ;
- la sécurisation des sites de distribution la création ;
- le ravitaillement des entrepôts dans certaines zones à risque ;
- et l'harmonisation des kits NFIs.

LÉGENDE

- DETENTEUR DE STOCKS : UNHCR
PARTENAIRES DE DISTRIBUTION : MERCY CORPS, IEDA-RELIEF, DRC, COOPI, IMC, UNHCR
- PLUS DE 1 500 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES
 - De 300 à 1 500 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES
 - MOINS DE 300 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES
 - ZONE NON COUVERTE PAR LES DISTRIBUTIONS
 - ZONE COUVERTE PAR LES DISTRIBUTIONS
 - SOUS-BUREAUX UNHCR



Note : Les distributions des articles non-alimentaires de base s'organisent à travers des kits standardisés. Chaque ménage reçoit un kit ou une partie de celui-ci selon la taille du ménage et le type de vulnérabilité évalué par les partenaires de distribution.
Le sous-bureau Zemio : les bénéficiaires sont des réfugiés.
Source de données : Rapports de distributions NFI

Deux principaux mécanismes sont à relever ici : le cluster protection et le Cluster Coordination et Gestion des Camps/Articles non alimentaires/Abris (CCCM/NFIs/Shelters – sigle anglais).

A. Cluster Protection

1. L'approche

En 2015, le HCR a assuré le leadership du cluster Protection en maintenant son partenariat avec l'ensemble des acteurs humanitaires en RCA en général et ceux de protection en particulier. Ceci a favorisé la mise en œuvre des activités planifiées de janvier à décembre 2015 en faveur de plus de 450 000 déplacés internes et d'autres milliers de populations affectées par les violences y compris les communautés à risque.

Au 31 décembre 2015, 81 organisations (dont 26 ONG Internationales, 43 ONG Nationales, 7 Agences des Nations Unies, 1 représentant du Gouvernement, 1 représentant des bailleurs de fonds, 2 organisations observatrices et 1 Organisation intergouvernementale) sont membres du cluster sous le lead du HCR et de ses deux sous-clusters (Protection de l'Enfance et VBG). Ces Organisations sont présentes dans les 16 préfectures de la RCA et dans les arrondissements de Bangui.

Le Cluster Protection a participé activement aux réunions et activités de l'Équipe Humanitaire Pays (EHP), du groupe de coordination Interclusters, de la Coordination Civilo-Militaire (CMCoord) ainsi qu'aux réunions de certains clusters comme la Santé, l'Éducation, les Abris/CCCM, Éducation, Moyens de Subsistance et Stabilisation des communautés afin de mettre un accent particulier sur la transversalité de la protection à travers la prise en compte des principes de protection dans les interventions. Pour renforcer les actions des différents clusters dans la prise en compte des principes de protection dans la réponse humanitaire, le cluster protection a mis en place un groupe de travail sur la transversalité de protection (Groupe de Travail Protection Transversale – GTPT) placé sous l'Interclusters.

Malgré l'environnement sécuritaire précaire qui a prévalu tout au long de l'année, les membres du cluster ont pu mettre en œuvre avec succès, leurs programmes de protection et d'assistance. Les réunions du cluster et des sous-clusters ainsi que des Groupes Stratégiques ont eu lieu au niveau national sur des bases régulières. Il y en est de même pour les réunions des clusters régionaux de terrain de Bouar, Bossangoa, Paoua, Kaga Bandoro et Bambari. De janvier à décembre 2015, le Cluster Protection a organisé au niveau national, 29 réunions régulières et 6 réunions extraordinaires alors que les sous-clusters VBG et Protection de l'Enfant ont organisé chacun leurs réunions bimensuelles de façon régulière. Le groupe stratégique du cluster (SAG) a pu se réunir 14 fois dans l'année pour réfléchir sur le fonctionnement du cluster et statuer sur des questions spécifiques en lien avec la situation de protection dans le pays, la réponse de protection, les gaps, le financement ainsi que le développement de thématiques de plaidoyer. Les clusters régionaux de terrain ont pu tenir également et de façon bimensuelle leurs réunions avec la participation effective de l'ensemble des acteurs. Les comptes rendus des différentes réunions sont finalisés à temps avec des recommandations et points d'actions clairs à l'endroit des membres du cluster au niveau national et régional.

Sur les questions spécifiques à la protection des civils affectés par la crise dans le pays, y compris la situation des communautés à risque, le cluster Protection a travaillé en étroite collaboration avec la cellule de coordination civilo-militaire (CMCoord), la MINUSCA, Sangaris et quelques fois avec la Police et la Gendarmerie Nationale. La Coordination du Cluster est restée membre actif du Groupe Technique de Travail de la MINUSCA sur la Protection des Civils dans le pays ainsi que de la CMCoord au niveau de Bangui et au niveau décentralisé. Elle a participé à toutes les activités menées par la CMCoord et le groupe de travail POC/MINUSCA. Le Cluster est également actif dans la Task Force MRM ainsi que le groupe de travail sur la Transhumance.

En termes de collaboration avec les autorités gouvernementales, le cluster Protection continue à assumer le rôle de co-lead du Groupe Technique de travail mis en place avec le Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire pour la domestication de la Convention de Kampala d'octobre 2009. Les efforts déployés tout au long de l'année 2015 ont permis d'élaborer les premières versions du projet de loi nationale et d'une politique nationale sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en RCA en consultation avec l'ensemble des acteurs concernés.

La Commission Mouvement de Populations (CMP) qui est sous le Cluster Protection, a pu fournir sur une base mensuelle et avec l'appui du cluster Shelter/CCCM et des CMP locales, des statistiques et analyses sur les mouvements de populations dans le pays. Au 31 décembre 2015, la RCA comptait encore 451 986 personnes déplacées internes dont 216 392 vivent sur 106 sites dans le pays.

En termes de soutien, le cluster Protection a bénéficié du HCR des ressources matérielles, financières et techniques ainsi que du personnel dédié à plein temps pour sa coordination au niveau national et du personnel partiellement dédié à la coordination des clusters régionaux de terrain.

Un coordinateur national a été entièrement dédié à la coordination du cluster au cours de l'année. Il a été appuyé par un Officier de Protection (Cluster Support) de janvier à mars 2015 puis de novembre à décembre 2015. Pendant 6 mois,

l'équipe de coordination du cluster a été renforcée par le HCR dans le but de mieux répondre aux défis spécifiques au contexte centrafricain. Ainsi, d'avril à septembre, un Coordinateur Principal a été déployé à Bangui pour soutenir la coordination du cluster au niveau national.

En plus de ce personnel entièrement dédié à la coordination du cluster au niveau national, le HCR a pu grâce à son partenariat avec les ONGs NRC et DRC, obtenir le déploiement de deux cofacilitateurs pour appuyer la coordination du cluster dont un (NRC d'avril à décembre) et l'autre (DRC de janvier à mars puis de mai à octobre).

Au niveau régional, le HCR a déployé du personnel qui a travaillé partiellement pour la coordination et la gestion de l'information au sein des clusters régionaux de terrain de Bouar, Paoua, Bambari, Kaga Bandoro et Bossangoa.

Grâce à l'appui et aux ressources du HCR, le cluster a pu maintenir et améliorer ses capacités en matière de gestion d'information. Une équipe de gestionnaires d'information a été recrutée et mise au service du cluster et de la CMP par le HCR en sa qualité d'agence lead du cluster. Du personnel a été dédié partiellement pour l'animation des CMP locales.

Le HCR a tout au long de l'année, mis les ressources financières et matérielles nécessaires pour l'organisation de toutes les réunions du cluster et de la CMP ainsi que les différents ateliers et séminaires menés dans le cadre du renforcement de capacités des membres du cluster et la définition de la stratégie et du plan d'action.

2. Les résultats

Au cours de 2015, les interventions des membres du cluster protection ont été faites en lien avec les quatre objectifs stratégiques du cluster tels que retenus dans le SRP 2015 ainsi que la stratégie nationale révisée du cluster. Sur un montant total de 72,5 millions de dollars américains budgétisés par le cluster pour répondre aux besoins de protection dans le pays, seulement 19,57 millions soit 27 % ont pu être mobilisés. Ces ressources ont permis au cluster protection de mettre en œuvre plusieurs projets visant l'amélioration de la situation de protection des populations affectées par la crise. Entre autres résultats, il faut relever :

- Mise en œuvre de projets de monitoring de protection. Les activités de monitoring de protection prennent également en compte le renforcement des capacités communautaires ainsi que les violations de droits humains y compris les droits des femmes et des enfants. Certains projets de monitoring de protection sont spécifiques aux six violations graves des droits de l'enfant (MRM, Résolution 1612) avec plus de 190 moniteurs déployés. Au 31 décembre, l'ensemble des activités de monitoring de protection du cluster (y compris le MRM) couvre des localités et axes dans les 12 préfectures ciblées dans le SRP (Nana Gribizi, Kemo, Ouham, Ouham Pende, Nana Mambéré, Ombella Mpoko, Ouaka, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Lobaye, Mambere Kadei et Sangha Mbaéré.). Une équipe mobile de monitoring des six violations graves des droits de l'enfant est basée à Bangui et couvre régulièrement les préfectures dans lesquelles des projets spécifiques n'ont pas été mis en œuvre.

- De janvier à décembre par exemple, 3315 incidents de violations des droits de l'enfant ont été documentés dans le pays. Sur ces incidents, 3126 concernent les incidents individuels sur 748 filles et 2378 garçons. Les autres 189 incidents concernent les attaques contre les écoles et hôpitaux et les dénis d'accès pour lesquels les victimes ne sont pas estimables.

- Selon le GBVIMS/CAR2015, 60 208 survivants de VBG²⁶, y compris 29 801 cas de violences sexuelles ont été répertoriés et assistés entre janvier et octobre 2015. Le cluster a alerté la MINUSCA sur au moins 7 épisodes d'enlèvements de filles pour esclavage sexuel sans pour autant avoir pu assister les victimes.

- De janvier à décembre 2015, 34 000 incidents/cas de protection (59 % des hommes ; 18,4 % de femmes ; 9,3 % de garçons ; 4,6 % de filles et 9 % de sexe non déterminé lors des appels) ont été enregistrés à travers le projet « Ligne Verte » mis en œuvre par DRC avec l'appui financier du cluster/CHF. Sur les 34 000 cas, 459 ont été référés pour une prise en charge médicale ou psychosocial ; 1 209 ont été référés vers des acteurs de protection. En termes de répartition géographique, il faut noter que sur les 34 000 appels, 17 340 soit 61 % étaient venus de la zone de Bangui et Bimbo et 11 045 soit 39 % étaient venus des provinces.

- En prélude au Forum de Bangui tenu en mai 2015, le Gouvernement centrafricain et les groupes politico-militaires ont signé un accord engageant les parties à libérer les enfants associés aux groupes armés sans condition et avec effet immédiat. Ils ont également convenu de permettre à l'ONU et à ses partenaires un accès illimité et inconditionnel aux zones sous leur contrôle afin de vérifier la présence d'enfants. Ces efforts ont permis aux acteurs de protection de l'enfance dans le pays d'identifier 2662 enfants (dont 613 filles et 2049 garçons) associés avec les forces/groupes armés. Le Gouvernement centrafricain et l'UNICEF ont estimé entre 8 000 et 10 000 le nombre total d'enfants associés ou/utilisés par les groupes armés Ex-Seleka et Anti-Balaka dans le pays.

- Un total de 469 enfants séparés et non accompagnés (dont 171 filles et 298 garçons) sur 395 prévus pour l'année dans le SRP soit 110 % ont été identifiés et pris en charge. Seulement 6 enfants n'étaient pas encore réunifiés avec leurs familles au 31 décembre 2015.

²⁶ Ces données ont été collectées à l'aide du Système de Gestion de l'Information sur les Violences basées sur le genre (GBVIMS) par 08 organisations membres du cluster Protection intervenant dans 08 Arrondissements de Bangui et 45 Sous-Préfectures de la RCA du 1er janvier au 31 octobre 2015. Elles concernent seulement les cas VBG déclarés et pris en charge dont le ou la survivant/e a donné le consentement éclairé pour partager l'information. Ces données ne sont pas représentatives de l'incidence ni de la prévalence globale des VBG en République Centrafricaine.

- 22 agents moniteurs ont été déployés par le HCR et son partenaire IEDA-Relief sur 16 points frontaliers le long des frontières de la RCA avec le Cameroun et le Tchad pour suivre les mouvements de populations le long des frontières (y compris les retours spontanés de réfugiés centrafricains, les cas de refoulement, les cas de violations de droits humains et du droit humanitaire comme les attaques/violences sur les civils, destructions de biens et incendies de maisons)

- Le cluster a mené plusieurs actions en vue de l'intégration de la protection transversale (protection mainstreaming) dans l'action humanitaire en RCA. Une série de formation sur les principes de la protection transversale, y compris sur les VBG et la protection de l'enfance, et leur prise en compte dans la réponse humanitaire, a été organisée à l'intention de plus d'une centaine de personnes travaillant avec des ONG nationales membres du cluster protection. À travers sa présence dans les différents fora tels que la CMCoord, les réunions des clusters et l'intercluster, le cluster Protection veille aussi à la prise en compte de la protection transversale. La coordination du cluster a travaillé tout au long de l'année, sur le concept de centralité de la protection au sein de l'Équipe Humanitaire Pays (EHP).

- 35 462 personnes (dont 11 922 adultes et 23 540 enfants) ont été formées et sensibilisées sur la réduction des risques de mine, et sur les risques pour les armes et engins non explosés de janvier à décembre 2015.

- 27 920 hommes et femmes ont été assistés dans l'exercice de leurs droits d'accès aux Logements, Terres et Propriété. Des dizaines d'acteurs humanitaires d'ONG membres des clusters Protection, Abris/NFI/CCCM et Sécurité alimentaire et des centaines d'autorités locales, coutumières, religieuses, et des journalistes ont été formés sur les droits liés aux LTB et comment gérer les disputes entre les communautés sur la question.

- Plusieurs initiatives de protection communautaire (mise en place de comités locaux de protection communautaires y compris les comités de protection de l'enfance, les comités de médiation et de facilitation du dialogue intercommunautaire, comité de résolutions de conflits communautaires, comité des femmes, comités des jeunes...) ont touché environ 880 000 personnes (98 % de la cible annuelle de 900 000 personnes).

- L'équipe de coordination du cluster a joué également d'importants rôles en termes de plaidoyer pour l'amélioration de la situation protection des personnes affectées par la crise, pour la mobilisation et l'allocation de ressources aux acteurs du cluster et sur la question de la redevabilité des acteurs humanitaires envers les populations affectées.

B. Cluster CCCM/NFIs/Shelters

En tant que lead du Cluster CCCM/NFIs/Shelters, le HCR a su promouvoir la protection des personnes vulnérables à travers ce mécanisme de coordination par la mobilisation des différents partenaires qui travaillent dans ces trois secteurs. Avec quarante-trois partenaires mobilisés autour du Cluster, le HCR a pu organiser et coordonner plus de quatre-vingt-seize réunions de coordination à Bangui et dans les sous bureaux où ces mécanismes sont opérationnels. Cet appui du HCR a permis d'assurer une réponse appropriée aux besoins des populations affectées par la crise. Les outils développés par le Cluster et les ressources allouées par le HCR dans le cadre de cet appui ont soutenu des interventions plus cohérentes et efficaces à Bangui comme en province.

Dans le domaine des abris et sous la coordination du Cluster, le HCR a répondu aux besoins de protection des nouveaux déplacés en fournissant des abris d'urgence dans les sites, notamment après la crise de septembre et octobre. Le Cluster s'est assuré que les abris construits ou réhabilités par le HCR et les partenaires sont effectués dans le respect des standards et des normes techniques garantissant la protection et la dignité des bénéficiaires. Les outils développés par le Cluster comme la méthodologie de construction et les fiches techniques d'évaluation ont été très utiles pour les partenaires dans l'appui à la reconstruction. La coordination a permis au Cluster de recenser environ 28 000 maisons détruites ou endommagées dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham Pende, la Nana Gribizi et la Ouaka.

En ce qui concerne la réponse NFI (CRI), le plan de contingence développé par le Cluster a favorisé le prépositionnement des kits NFI dans tous les sous-bureaux du HCR et à Bangui, permettant ainsi une réponse rapide aux urgences suite aux représailles et aux attaques perpétrées par les groupes armés qui ont provoqué des mouvements massifs des familles dans la seconde moitié de l'année. Afin d'améliorer la réponse NFI, le Cluster a mis en place des outils tels que la méthodologie de foire NFI, les SOPs de distribution NFI ainsi que les mécanismes de monitoring et de *reporting*. Une collaboration étroite avec le mécanisme RRRM a assuré une couverture plus large de l'assistance en NFI dans les zones reculées du pays en évitant tout chevauchement et doublon.

La protection et l'assistance des personnes déplacées sur les sites ont été soutenues par le volet coordination et la gestion des sites (CCCM) du cluster sous le lead du HCR. À travers ce mécanisme, le HCR, en partenariat avec DRC et COOPI, a renforcé la protection de 87 652 personnes déplacées vivant sur les sites de Bangui et en province. Le Cluster a coordonné et assuré les activités sur les sites y compris les évaluations, les enquêtes de retour, le monitoring et le référencement auprès des autres acteurs intervenants sur ces sites. La collecte et le partage de données dans l'ensemble du pays pour le compte de la Commission sur les Mouvements de Populations (CMP) en collaboration avec le Cluster Protection ont fait partie des activités clés du Cluster et ont permis à la communauté humanitaire d'avoir une mise à jour mensuelle des statistiques et des analyses sur la situation des déplacés sur les sites. Le Cluster a engagé et renforcé la participation des autorités locales, religieuses et du ministère des Affaires sociales dans les différentes activités afin qu'ils s'impliquent davantage dans la gestion des sites et des activités d'appui au retour.

En résumé, l'appui du HCR au Cluster a permis de développer des outils, des documents stratégiques et techniques qui ont soutenu et renforcé la coordination des partenaires au sein de la communauté humanitaire en assurant une réponse sectorielle (CCCM/NFIs/CCCM) appropriée à la crise humanitaire en RCA en 2015.

A. DÉFIS

Cela fait presque trois ans déjà que la crise dure en Centrafrique et que la paix manque particulièrement à la population de ce pays. Les élections législatives et présidentielles qui se déroulent dans une atmosphère relativement calme laissent entrevoir une sortie de crise. L'acceptation des résultats des présidentielles sera déterminante dans le retour de la paix et de la stabilité, avec pour corollaire l'amélioration de la situation des réfugiés et personnes déplacées internes. Le HCR poursuivra ses activités de protection et d'assistance en faveur des personnes concernées pour soutenir les efforts des nouvelles autorités issues des élections. Les défis majeurs de protection sont les suivants :

- le nombre élevé de déplacés internes²⁷ ;
- les menaces d'évictions de déplacés internes des sites privés ;
- les violations des droits de l'homme par des groupes armés provoquant des mouvements de déplacements internes ou l'exode vers les pays voisins ;
- l'absence de l'État (administration territoriale et justice) dans une importante partie du pays menant à l'impunité et aux représailles ;
- les difficultés qu'éprouvent les forces de maintien de la paix à protéger les civils contre les conflits armés et à prévenir les violations des droits humains à l'échelle nationale ;
- le banditisme qui continue de mettre en péril l'accès humanitaire ;
- l'absence de stratégie viable pour briser le siège des populations dans les enclaves et assurer le respect de leurs droits fondamentaux, y compris le logement, les terres et biens ;
- les difficultés d'accéder à certains bénéficiaires se trouvant dans des zones inaccessibles (cas de Bangboko en RCA) ;
- l'incertitude sur les résultats des élections ;
- l'insécurité ralentit ou compromet la réponse humanitaire ;
- l'insuffisance des fonds pour donner une réponse appropriée aux bénéficiaires ;
- la réponse d'urgence aux besoins des personnes sous le mandat du HCR ;
- et les difficultés à couvrir l'ensemble du territoire national dans le cadre du monitoring de protection.

B. RECOMMANDATIONS

1. Protection des civils

- Le renforcement de la sécurité par le gouvernement et les forces internationales dans certaines préfectures, notamment la Ouaka, l'Ouham, l'Ouham Pende, la Mambere-Kadei, la Nana-Gribizi, la Haute-Kotto et le Haut-Mbomou ;
- la poursuite de l'assistance multisectorielle aux personnes affectées par le conflit et le renforcement des solutions durables ;
- le renforcement de la sécurité autour et dans les camps de déplacés internes et de réfugiés ;
- et la lutte contre l'impunité, notamment à travers la traduction des criminels devant la justice (il est impératif d'appréhender les évadés de prison, particulièrement ceux qui se sont évadés dans le cadre des événements de fin septembre, et de prendre les dispositions nécessaires afin de sensibiliser à ne pas créer de nouvelles tensions et prévenir des cas d'exactions sur les populations civiles et surtout les représailles).

2. Action en faveur de la cohésion sociale

- Le renforcement de la cohésion sociale dans plusieurs villes, dont Dekoa, notamment à travers l'accentuation du redéploiement de l'administration ;
- Le renforcement de la cohésion sociale, notamment à travers le renforcement des activités relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion ;
- une meilleure implication des autorités locales, notamment dans les zones où le redéploiement de l'administration est relativement effectif.

3. Protection de l'enfance

- Le renforcement tant par les autorités nationales qu'internationales des mesures visant à garantir la jouissance par les populations civiles, les enfants notamment, de leur droit à l'éducation ;

²⁷ Le nombre de déplacés internes reste toujours aussi élevé en début 2016 avec des concentrations dans la Ouaka (cette préfecture vient en tête avec 94 836 déplacés internes, soit 20 % du chiffre national), l'Ouham et Bangui (au 31 décembre 2015, 30 sites de déplacés restent encore ouverts à Bangui avec 48 466 personnes et 76 sites hors Bangui avec 167 926 ; soit un total de 216 392 déplacés dans 106 sites pour l'ensemble du pays) ; 229 809 déplacés internes (plus de la moitié des IDPs du pays), se trouvent dans les préfectures de la Ouaka, l'Ouham et dans Bangui.

- le plaidoyer pour l'enregistrement des naissances ou la documentation civile pour les enfants ;
- la libération par les forces nationales et internationales des écoles occupées par les groupes armés pour faciliter la reprise effective des cours ;
- le renforcement des projets/activités d'identification et de retrait des EAFGA par les acteurs de protection de l'enfance ;
- et le renforcement de la démobilisation des enfants recrutés par des groupes armés.

4. Capacités de réponse internationale

- Un plaidoyer pour le renforcement de la protection du personnel des organisations humanitaires et pour le respect du droit international humanitaire par les différentes parties aux conflits armés, notamment la garantie du libre accès des humanitaires aux personnes dans le besoin d'assistance humanitaire ;
- le renforcement par la communauté internationale des capacités des acteurs internationaux intervenant en Centrafrique afin que les stocks et les moyens d'intervention qui constituent la capacité de réponse puissent être au plus vite reconstitués, notamment en ce qui concerne l'aide d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés.

5. Renforcement de l'État de droit

- La poursuite du redéploiement de l'autorité étatique et la garantie de la continuité du service public sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement dans l'Ouham et la Nana-Gribizi, l'Ouham-Pende, la Nana-Mambéré, la Mambéré-Kadéi et la Bamingui-Bangoran ;
- et le renforcement des capacités des communautés et des autorités locales sur la question des droits de l'Homme.

6. Protection des communautés à risque

Aux mesures générales comme le renforcement du plaidoyer pour la protection des groupes et communautés à risque y compris les PDIs vivant sur les sites ainsi que les enclaves, il est nécessaire pour les acteurs humanitaires d'envisager des actions spécifiques qui vont contribuer au désenclavement de chaque communauté à risque en tenant compte des réalités locales.

6.1 Communauté à risque de Dekoa

- Le renforcement par les forces nationales et internationales de la sécurité dans la ville et hors de la ville afin de permettre aux membres de cette communauté de mener paisiblement leurs activités ;
- et la poursuite des activités visant le rapprochement entre les communautés.

6.2 Communauté à risque de PK5, Bangui

- Le renforcement par les forces nationales et internationales de la sécurité de cette communauté à risque ;
- et la poursuite des activités visant au renforcement de la cohésion entre communautés.

6.3 Communautés à risque de Boali et Yaloke

- le suivi régulier de la situation des populations à risque se trouvant dans des zones sous influence des membres de groupes d'autodéfense, y compris anti balaka, notamment celles des localités de Boali et Yaloké ;
- et la poursuite des activités visant au renforcement de la cohésion entre communautés.

6.4 Communauté à risque de Bouar (Quartier Haoussa)

- l'appui à la reprise des activités économiques, notamment celles liées à l'élevage ;
- la poursuite des patrouilles des Unités de Police Constituées (FPU) dans le quartier et aux alentours ;
- et la facilitation de l'accès aux soins de santé.

6.5 Communauté à risque de Berberati (Quartier Poto-Poto)

- la restitution des biens de ces personnes ;
- la facilitation de l'accès aux soins de santé ;
- et l'appui en reconstruction d'abris.

6.6 Communauté à risque de Boda

- la construction du marché de la cohésion sociale ;
- le renforcement des activités de sensibilisation à la cohésion sociale ;
- et le plaidoyer auprès des parties prenantes et de la communauté humanitaire pour soutenir les projets d'autosuffisance et de subsistance à Boda, Boganagone et Ngotto.

- **Approche en matière d'âge, de genre et de diversité (AGDM)** : approche communautaire basée sur la promotion, l'égalité et le respect des droits des personnes relevant du mandat du HCR. Cet exercice est une évaluation participative, c'est-à-dire un processus de construction de partenariats avec les femmes et les hommes relevant du mandat du HCR de tous âges et origines par la promotion d'une participation effective grâce à un dialogue structuré. Il permet de rassembler une information plus fiable sur les risques de protection encourus par les personnes concernées et leurs causes profondes, comprendre les capacités et ressources de ces dernières à s'imprégner des solutions proposées.
- **Clusters** : groupes de travail sectoriels qui permettent de combler les lacunes et de renforcer l'efficacité de l'intervention humanitaire à travers la mise en place de partenariats et la mobilisation de ressources. Cette approche vise à instaurer un système de coordination, de prévisibilité et de responsabilité clair dans le cadre de la réponse des acteurs nationaux et internationaux aux crises humanitaires en clarifiant la répartition du travail entre les différentes organisations et en définissant plus exactement leurs rôles et responsabilités selon les secteurs d'intervention. Il existe 10 clusters en Centrafrique : 1) Eau et Hygiène, 2) Santé, 3) Télécommunications, 4) Logistique, 5) Protection, 6) Gestion des camps/Abris/Non-Vivres, 7) Éducation, 8) Sécurité alimentaire, 9) Nutrition, 10) Moyens de subsistance et stabilisation communautaire.
- **Cohésion sociale** : la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société au sens large ou d'une société restreinte.
- **Convention de Kampala** : la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique ou Convention de Kampala, adoptée en octobre 2009, est entrée en vigueur le 6 décembre 2012. Instrument juridique essentiel pour le renforcement du cadre juridique portant protection des droits des déplacés internes, la Convention de Kampala est le texte le plus avancé en cette matière.
- **Convention de 1951** : la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés constitue le cadre le plus largement applicable pour la protection des réfugiés. C'est un document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations juridiques des États. L'article 1 de la Convention limite sa portée aux « événements survenus avant le premier janvier 1951 », mais cette restriction a été levée par le protocole de 1967 qui a retiré les restrictions géographiques et temporelles de la Convention.
- **Demandeurs d'asile** : personnes en quête d'une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive.
- **Déplacés internes de retour** : personnes déplacées qui bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR et qui ont regagné leur lieu d'origine ou de résidence habituelle.
- **Droit au logement, à la terre et aux biens** : il englobe le droit d'avoir un logement, sans craindre l'expulsion forcée ; un endroit qui offre un abri, la sécurité et la possibilité d'assurer sa subsistance. Les droits LTB sont référencés et définis dans plusieurs instruments internationaux des droits de l'Homme qui comprennent un certain nombre de droits de l'Homme universellement reconnus, en particulier le droit à un logement convenable. Depuis les années 1990, les acteurs humanitaires ont attiré l'attention sur l'importance des droits LTB dans la réalisation des solutions durables à la fois pour les personnes déplacées internes et les réfugiés.
- **État de droit** : système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit ou État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée.
- **Monitoring de protection** : collecte, vérification et analyse de l'information en vue d'identifier les violations des droits de l'Homme et les risques de protection encourus par les populations concernées. Le monitoring de protection a généralement lieu sur une longue période de temps et devrait être coordonné et mené par les organismes ayant un mandat

et une expertise pertinents et en coopération avec le HCR et les membres de la société civile, en particulier ceux qui sont directement touchés.

• **Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes ou encore IDPs) :** personnes ou [des] groupes de personnes qui ont été forcés de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues²⁸. Aux fins des statistiques du HCR, cette population est composée uniquement de personnes qui ont été déplacées par une situation de conflit armé et auxquelles le Haut-Commissariat assure une protection et/ou une assistance. Cette population comprend les personnes dont la situation est analogue à celle des personnes déplacées²⁹.

• **Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays :** adoptés en 1998, les Principes directeurs visent à répondre aux besoins particuliers des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde. Y sont identifiés les droits et les garanties concernant la protection des personnes contre les déplacements forcés et la protection et l'aide qu'il convient de leur apporter au cours du déplacement, ainsi que pendant leur retour ou leur réinstallation et leur réintégration.

• **Protection :** Toutes les activités visant à garantir le respect des droits de l'Homme, selon la lettre et l'esprit du droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit international humanitaire et droit international des réfugiés). La classique approche tridimensionnelle de la protection comprend la prévention du déplacement, la protection pendant la phase de déplacement et la mise en œuvre des solutions durables.

• **Réfugiés :** personnes reconnues comme telles en application de la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés* ; de son Protocole de 1967 ; de la *Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique* ; les personnes reconnues comme réfugiées conformément au Statut du HCR ; les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection³⁰ ou d'une « protection temporaire »³¹. La population réfugiée comprend les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés³².

• **Réfugiés rapatriés (rapatriés) :** réfugiés qui ont regagné leur pays d'origine ou leur lieu de résidence habituelle de leur plein gré.

• **Solutions durables :** le HCR a la tâche de rechercher activement des solutions durables pour les réfugiés, c'est-à-dire des solutions qui leur permettent de commencer une nouvelle vie dans un environnement sûr, que ce soit dans le pays d'origine si les conditions le permettent, ou dans un autre pays. Le HCR distingue trois solutions : le rapatriement volontaire sur la base d'une décision informée, l'intégration locale dans le pays d'asile, ou la réinstallation dans un pays tiers. En matière de déplacement interne, ces solutions durables se réfèrent au retour au lieu d'habitation d'origine, à l'intégration locale dans la communauté d'accueil des déplacés internes et à l'installation dans une autre partie du pays.

• **Violence basée sur le genre (VBG) :** encore appelée violence sexospécifique, elle est dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée. Les rapports hommes/femmes étant la plupart du temps régis par une relation de pouvoir inégale où les hommes ont un rôle social dominant, ce sont les femmes qui sont le plus souvent les victimes de ce type de violence.

²⁸ Voir : Additif Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays au Rapport du Représentant du Secrétaire général, M. Francis M. Deng, présenté conformément à la résolution 1997/39 de la Commission des droits de l'homme, Nations Unies, 1998, E/CN.4/1998/53/Add2.

²⁹ Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et qui sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés, mais qui n'ont pas été signalées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

³⁰ La protection complémentaire fait référence à la protection donnée, en vertu de la législation nationale ou régionale, dans les pays qui n'accordent pas le statut de réfugié au sens de la Convention de 1951 aux personnes ayant besoin d'une protection internationale contre des risques graves, mais auxquels l'ensemble de la population est confrontée.

³¹ La protection temporaire fait référence aux arrangements mis au point par les États pour assurer une protection temporaire aux personnes arrivant d'une situation de conflit ou de violence généralisée, sans pour autant engager un processus officiel ou individuel de détermination du statut. Elle est généralement utilisée dans les situations d'arrivées massives.

³² Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

Contacts :

Kouassi Lazare ETIEN, Représentant, HCR/RCA, etien@unhcr.org

Charles MBALLA, Représentant Adjoint (Protection), HCR/RCA, mballa@unhcr.org

Rolince MBUNGO, Administrateur Associé de Protection, HCR/RCA, mbungo@unhcr.org